



1^{ère} version du
Programme
FEDER-FSE+
Grand Est
2021/2027



Préambule

Cette première version du Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 est soumise pour avis au Comité de suivi des fonds européens.

Ce document est le fruit des travaux initiés à l'été 2019 et capitalise sur le diagnostic interfonds validé en mars 2020 ainsi que sur les différentes réunions et ateliers thématiques conduits avec le partenariat régional.

Les avis et remarques du partenariat seront pris en compte à l'issue de la consultation du Comité de suivi en vue de finaliser ce programme dans l'objectif d'un dépôt officiel auprès de la Commission européenne d'ici la fin de l'année. Le Comité de suivi sera naturellement consulté au préalable. Une fois la version finale officiellement déposée, une phase d'itération avec la Commission européenne pouvant encore faire évoluer le document est attendue.

Ce calendrier est présenté sous réserve de l'adoption du cadre budgétaire et réglementaire européen dans l'intervalle.

Cette première version du programme présente les éléments suivants :

- La stratégie du programme,
- L'architecture financière exprimée en pourcentage des enveloppes FEDER et FSE+ qui seront dédiées au Grand Est,
- Les fiches descriptives des actions soutenues par objectif spécifique avec des premières propositions d'indicateurs.

Pour certaines typologies d'actions, les lignes de partage entre fonds (FEDER, FSE+ et FEADER) restent à définir. Les parties concernées sont précisément identifiées dans le présent document.

Il convient également de préciser que le nombre de caractères imposés par rubrique est limité par le modèle de programme prévu par le projet de cadre réglementaire européen. Certaines parties pourraient donc être résumées afin de respecter ce cadre.

Par ailleurs, le programme sera complété par la définition de critères de sélection qui viendront préciser le cadre d'intervention du FEDER et du FSE+. La forme du ou des documents qui présenteront ces critères n'est pas encore définie (appels à propositions, appels à projets, document de mise en œuvre...) et pourra être adaptée en fonction du dispositif concerné.

La seconde version du programme sera enrichie des avis et remarques formulés par le partenariat et la Commission européenne. Les parties réglementaires telles que les tableaux financiers, le descriptif de l'assistance technique, les conditions favorisantes, le renseignement des autorités responsables du programme, le partenariat ainsi que la communication figureront également dans cette seconde version.

Sommaire

Stratégie du programme	4
1. Résumé des principaux défis en matière de développement	4
2. Complémentarité avec d'autres formes de soutien	11
3. Capacité administrative et gouvernance	11
4. Enseignements tirés de l'expérience passée	12
Justification du choix des objectifs spécifiques.....	13
Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente ».....	13
Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone »	15
Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale ».....	19
Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens ».....	23
Architecture financière.....	25
A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise	26
A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.....	27
A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.....	31
A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.....	35
B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique.....	39
B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique.....	40
B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	43
B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	47
B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire	50
B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	54
B6 : Mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable	58
C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie	60
C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé.....	61
C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	64
C3 : Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi.....	67
C4 : Economie sociale et solidaire.....	72

C5 : Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation afin de promouvoir l'égal accès à des formations inclusives et de qualité..... 76

C6 : Formation tout au long de la vie 80

D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins
..... 84

D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines 85

D2 : Soutenir le développement du Massif des Vosges..... 88

V1 PROJET

Stratégie du programme

Principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

1. Résumé des principaux défis en matière de développement

4^{ème} région française par la surface (57 441 Km²), le Grand Est, née de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, regroupe environ 8,4 % de la population française en 2020.

Différents types de territoires peuvent y être distingués :

- des espaces très urbains qui bénéficient d'une dynamique démographique et économique (sillons lorrain et rhénan) ;
- des espaces métropolitains attractifs : Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse et Nancy; Mulhouse, Reims ;
- des territoires en reconversion notamment du fait de l'arrêt des mines, des restructurations industrielles et militaires ;
- des territoires agricoles de grandes cultures et viticoles : Plaine d'Alsace, Champagne Crayeuse, vignobles d'Alsace et de Champagne ;
- des territoires ruraux pour partie confrontés à une dévitalisation de certains bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges) ;
- un espace de montagne : le Massif des Vosges.

Les besoins et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic régional plurifonds réalisé à l'automne 2019 sont principalement issus des documents stratégiques élaborés de manière partenariale ces dernières années (SRADDET, SRDEII, SRESRI, Schéma régional Air, Climat, Energie, Pacte pour la ruralité, ...). Ce diagnostic a par ailleurs fait l'objet d'une consultation du partenariat régional au cours des mois de décembre 2019 et janvier 2020, et a été complété suite aux observations émises.

Depuis, la situation économique a connu de profonds bouleversements avec la crise sanitaire liée à la COVID-19. On estime aujourd'hui que plus de deux ans seront nécessaires pour en effacer les effets sur l'économie régionale. La région Grand Est est la 1^{ère} région française à avoir été touchée par la crise sanitaire, laquelle a mis en exergue la vulnérabilité de nombre d'entreprises du territoire (ex. : fermeture du constructeur Smart à Hambach en Moselle) et un accroissement massif du chômage est à présent redouté. Une stratégie régionale copilotée par la Région et l'Etat, le *Business Act Grand Est*, visant à apporter des réponses à cette crise inédite et à définir un nouveau modèle de développement fondé sur la transformation écologique, numérique et industrielle, a été établie en juin 2020 en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle vient enrichir les enjeux et objectifs qui avaient été définis avant la crise, ceux-ci s'articulant autour de **4 enjeux prioritaires** qui fixent les défis et engagements de la région pour les années à venir, en conformité avec les orientations européennes en matière d'investissement pour la France :

A. Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

L'industrie est l'un des piliers de l'économie régionale. 2^{ème} région industrielle hors Ile-de-France, la région Grand Est possède différentes filières de production majeures et spécialisées, comme les machines-équipements, la métallurgie dont l'automobile et la fabrication de matériels de transport,

le secteur des industries extractives ou les industries agroalimentaires. Les emplois industriels y représentent 15,2 % de l'emploi, contre 12,3 % en France. Cette spécificité industrielle tend toutefois à s'estomper, la région ayant été fortement touchée par la déprise du secteur industriel et par les impacts de la crise économique de 2008.

Sous l'effet de facteurs structurels, la région est confrontée au déclin de nombreux bassins d'emplois mono-industries. Un tissu productif très internationalisé, principalement positionné en bas de l'échelle de la production de la valeur ajoutée, des efforts de reconversion freinés par le niveau de formation des actifs ainsi que la concurrence des pays frontaliers, qui ont mis en œuvre plus tôt les virages technologiques et d'innovation de leurs branches industrielles, ont fragilisé l'économie industrielle régionale.

La transformation de l'industrie, et notamment sa modernisation, constitue par conséquent un défi majeur pour le Grand Est mais les enjeux d'innovation et de compétitivité concernent également les autres secteurs économiques.

Si la région peut compter sur des domaines d'innovations stratégiques reconnus et soutenus, cohérents avec les forces académiques et avec les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, les marges de progrès restent toutefois importantes pour renforcer les activités de R&D, lever les freins à l'innovation et développer une culture de l'innovation.

La région Grand Est dispose en effet d'un écosystème dynamique et favorable à l'innovation dans plusieurs domaines de spécialisation intelligente, et voit également diverses filières d'intérêt régional – encore peu structurées - émerger. Malgré cet écosystème, l'investissement privé dans la R&D apparaît relativement faible : les dépenses privées ne représentent que 53% des dépenses contre 65% au plan national, et la région se place en 2016 au 9^{ème} rang national en termes d'investissement consacré à la R&D (1,4% de son PIB contre 2,2% au plan national). Ce sont encore majoritairement les acteurs publics qui développent la recherche régionale, plus de la moitié des chercheurs de la région travaillant pour le secteur public au sein des cinq universités et des grands organismes nationaux de recherche présents en Grand Est.

Les petites entreprises, nombreuses (près de 30% des entreprises régionales), ont quant à elles difficilement accès aux moyens de recherche et de développement requis par les progrès technologiques de plus en plus rapides. La pérennité de ce tissu économique est par ailleurs confrontée à un taux de création d'entreprises plus faible que le taux national et à un taux de défaillance plus élevé et à une problématique de transmission d'entreprises, liée au vieillissement de leurs dirigeants.

L'innovation peut par ailleurs constituer un facteur de développement pour le tissu artisanal, acteur essentiel de l'économie régionale avec 18% des emplois dans le Grand Est, en particulier dans les zones peu densément peuplées, où son évolution a permis de compenser les aléas de l'économie locale, du fait du caractère peu ou non délocalisable des activités.

La nécessaire transformation de l'économie régionale passe notamment par le développement du secteur numérique et la digitalisation des entreprises. Au-delà du volet économique, la transformation numérique du territoire participe à l'amélioration de la qualité de vie et à celle des services administratifs, en particulier au sein des territoires ruraux et fragiles. Si une couverture intégrale du territoire régional en très haut débit sera réalisée d'ici 2023 grâce au plan de déploiement de la fibre optique porté par la Région et soutenue dans le cadre de la programmation 2014-20, le développement de l'économie numérique accuse un certain retard en Grand Est. Concernant les usagers, le réseau des Espaces Publics Numériques, destinés à accompagner les citoyens les plus éloignés des services numériques, apparaît encore peu développé en région (192

lieux, soit 4% du total national) et se concentre avant tout dans et autour des grandes agglomérations (Strasbourg, Metz, Nancy) et des villes moyennes.

Ainsi, les principaux défis relatifs à la transformation de l'économie régionale, en conformité avec l'objectif stratégique « Une Europe plus intelligente » et en lien notamment avec les grands plans et stratégies (Programme d'investissement d'Avenir, Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation), appelant des investissements éligibles au titre du FEDER, sont donc les suivants :

- Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
- Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.

B. Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Poursuivre la dynamique régionale en faveur de la transition écologique et énergétique

La géographie du Grand Est confère à la région d'importantes ressources naturelles, constituées des sols (près de 90% du territoire est couvert par des espaces forestiers et agricoles) et de l'eau (située à l'amont des principaux bassins nationaux et transfrontaliers, la région se caractérise par une position de château d'eau). Ces ressources, qui jouent un rôle majeur dans le maintien des systèmes écologiques et de la biodiversité, représentent également la matière première d'une part importante de l'économie verte.

Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) étant liées à l'énergie (contre 69% en France), le lien entre la lutte contre le changement climatique et les enjeux de transition énergétique est par ailleurs primordial. Malgré une forte baisse des consommations énergétiques (de l'ordre de 16% entre 2005 et 2016), la consommation énergétique finale de la région en 2016 s'élève à 191 626 GWh, ce qui représente une consommation moyenne de 34,5 MWh/habitant, plus élevée que la moyenne nationale qui s'établit à 26 MWh/habitant. Le secteur résidentiel, les process industriels et les déplacements représentent à eux seuls 85% de la consommation énergétique régionale, avec respectivement 31%, 29% et 25% des consommations d'énergie. La précarité et la vulnérabilité énergétiques dans le logement touchent par ailleurs plus de 630 000 ménages en région, soit 1 ménage sur 4.

Les transports représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire. Comme à l'échelle nationale, la voiture reste le moyen de transport prépondérant (65,3 %) en Grand Est. La mobilité quotidienne est très marquée par l'usage de la voiture individuelle qui est une conséquence directe de la présence de nombreux territoires ruraux et de l'étalement urbain et de la polarisation grandissante exercée par les centres urbains régionaux, générant de la pollution de l'air dans les grandes agglomérations de la région. La voiture reste par ailleurs le moyen de transport le plus utilisé dans les flux transfrontaliers. Le développement de l'écomobilité et le report modal vers des modes alternatifs constituent des leviers à mettre en place pour accélérer les transitions en matière de mobilité.

Le profil énergétique de la région se caractérise par le maintien d'une forte dépendance aux énergies fossiles, qui totalisent plus de 60% de la consommation, malgré une diminution significative de celle-ci depuis une quinzaine d'années au profit d'autres sources d'énergie comme le bois énergie ou

d'autres énergies renouvelables (hydroélectricité, agrocarburants et éolien principalement). En 2017, la part des ENR dans la consommation finale d'énergie s'élève ainsi à 21 % en Grand Est contre 8,8 % en 2005. Mais si les filières renouvelables ont une place importante dans le mix énergétique régional, elles doivent encore être développées pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux qui fixent la part des ENR dans la consommation finale à 32% pour 2030.

En 2015, la production régionale de déchets s'élevait à 22,7 millions de tonnes, dont 13,9 Mt de déchets inertes du BTP, 5,2 Mt de déchets d'activités économiques (DAE) et 2,9 Mt de déchets ménagers et assimilés (DMA). Un défi en matière de réduction de la production et de valorisation des déchets reste à relever pour être en capacité d'atteindre les objectifs réglementaires fixés en matière de valorisation des DAE et des DMA. Dans cette optique, la transition vers une économie circulaire doit se poursuivre en agissant tant au niveau des entreprises que des consommateurs.

Prévenir les risques et préserver la biodiversité

Avec les évolutions induites par le changement climatique, deux types de risque sont particulièrement présents sur le territoire et ont tendance à se renforcer : le risque inondation et le risque de mouvements de terrain. La forte présence de l'eau sur le territoire, qui couvre les trois bassins versants Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée, expose 9% de la population au risque d'inondation avec 24% des communes situées en zones inondables. D'autre part, du fait de ses caractéristiques géologiques et de son passé minier, la région est concernée par les risques de mouvements de terrain sur plus de 35% des communes. Elle doit faire face également à de nombreuses sources de risques technologiques et industriels liés au caractère industriel de la région.

La diversité écologique du territoire subit de fortes pressions et menaces. Des pertes de biodiversité sont constatées sur l'ensemble du territoire, dont les principales raisons sont l'urbanisation et l'artificialisation des sols, la fragmentation des continuités écologiques par les infrastructures de transports, l'intensification des pratiques culturales et sylvicoles et le développement des espèces exotiques envahissantes, sans compter les effets induits par le changement climatique. Une grande partie du territoire (plaine du Rhin, vallée de la Meuse, Champagne-Ardenne) est classée en zone vulnérable en raison de la pollution engendrée par les activités humaines (agriculture, usage domestique, activité économique) : seuls 32% des cours d'eau (contre 43% à l'échelle nationale) se situent en bon ou très bon état écologique et 70% des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre, notamment les nappes majeures. La pollution de l'air et des sols constitue une préoccupation supplémentaire dans le Grand Est. La qualité de l'air bien que s'améliorant régulièrement, reste un enjeu dans plusieurs agglomérations, présentant des dépassements réguliers des valeurs limites de différents polluants. Le Grand Est compte de nombreuses friches dans la plupart des villes, au passé industriel ou militaire, qui pourraient constituer un atout pour contenir l'artificialisation des sols. Leur réhabilitation reste cependant souvent freinée faute de moyens suffisants.

Ainsi, les principaux défis à traiter en correspondance avec l'objectif stratégique « une Europe plus verte », en lien notamment avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, sont les suivants :

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
- Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
- Favoriser la transition vers une économie circulaire
- Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain, atouts pour la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique, et réduire la pollution
- Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable.

C. Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien être et la qualité de vie

Une région marquée par son passé industriel

En matière d'emploi, la région affiche un repli de 1,6% de l'emploi salarié entre 2011 et 2018, tandis qu'une hausse de 3,7% est enregistrée au niveau national sur la même période. Cette situation s'explique notamment par la répartition sectorielle de l'emploi dans le Grand Est, la part de l'emploi salarié dans le secteur industriel y étant supérieure à celle de la France métropolitaine, tandis que le secteur tertiaire y est moins représenté. Or, le secteur de l'industrie a connu une baisse de l'emploi importante entre 2011 et 2016, de même que le secteur de la construction (- 10% dans ces deux secteurs).

Un tissu économique centré sur les pôles urbains qui peine à se renouveler...

La croissance économique et les emplois sont par ailleurs concentrés sur les espaces métropolitains de la région. Les six grands pôles urbains (Strasbourg, Metz, Nancy, Reims, Mulhouse, Troyes) concentrent ainsi 51% des emplois régionaux, tandis que les territoires de mono-industries, à l'image de Saint-Dié des Vosges pour la sous-traitance automobile, les vallées sidérurgiques le long des affluents de la Moselle, le bassin ferrifère au nord du plateau lorrain, le bassin houiller entre Sarre et Rosselle, la métallurgie autour de Charleville-Mézières, les exploitations de potasse autour de Mulhouse, sont plus touchés par le déclin de l'emploi.

Le tissu économique régional doit faire face également, tous secteurs confondus, à un taux de création d'entreprises plus faible qu'au plan national (15% contre 16,9% en 2018), à un taux de défaillance plus élevé et à une problématique en matière de transmission d'entreprises (notamment artisanales). De plus, la crise sanitaire a eu pour effet un recul très net des créations d'entreprises dans le Grand Est (10,4% au 1er trimestre 2020 par rapport au 4ème trimestre 2019), plus marquée pour les microentreprises que pour les entreprises classiques, et plus forte dans le secteur des services.

... fortement impacté par sa situation géographique...

Le Grand Est est le territoire à la plus forte « intensité frontalière » de la France, avec près de 160 000 travailleurs franchissant chaque jour une frontière, le nombre de travailleurs frontaliers ayant fortement augmenté entre 2009 et 2015, notamment vers le Luxembourg, et dans une moindre mesure vers la Suisse et la Belgique, leur nombre diminuant vers l'Allemagne. Quatre départements regroupent 96 % des travailleurs frontaliers : la Moselle, le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et le Bas-Rhin. Les opportunités d'emplois dans les territoires voisins restent néanmoins difficiles à saisir pour une partie de la population frontalière par manque de compétences spécifiques (notamment en langues).

... et particulièrement dynamique en matière d'ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) emploie quant à elle 11,4% des salariés du Grand Est, tous âges confondus (jusqu'à 19,2% dans le bassin d'emploi de Longwy). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale et place le Grand Est à la 6ème position à l'échelle des 13 régions françaises. Ces emplois se répartissent entre le secteur associatif (10,3%) et les autres structures de l'ESS (Coopératives, Mutuelles, Fondation, ...). Ce secteur constitue un enjeu de développement tant en matière de déploiement des services, notamment en zone rurale, qu'en termes de créations d'emplois non délocalisables et d'opportunités d'insertion professionnelle des jeunes.

Une augmentation régulière du taux de chômage et des difficultés d'insertion partiellement liées au niveau général de qualification

Fin 2018, le taux de chômage localisé en région Grand Est s'élève à 8,4% de la population active, les départements de la Moselle et du Bas-Rhin concentrant 38% des personnes en recherche d'emploi.

Le taux de chômage des jeunes, en recul de 5 points depuis 2013, demeure nettement plus élevé que celui des autres classes d'âge (19,5% contre 8,1% pour les 25-49 ans et 6,1% pour les plus de 50 ans) et n'est pas homogène selon les départements : six départements se situent au-dessus de la moyenne régionale, avec des taux parfois supérieurs à 23% comme les Ardennes, l'Aube ou les Vosges. La crise sanitaire fait actuellement craindre une forte détérioration de la situation de l'emploi, avec un impact particulièrement marqué chez les moins de 25 ans.

En termes de qualification, l'élévation du niveau de formation est avérée mais pour autant, la part des personnes sans diplôme ou avec un premier niveau de formation reste une préoccupation majeure. L'absence de diplôme accroît en effet fortement les difficultés d'insertion sur le marché du travail et réduit les possibilités de trajectoire professionnelle ascendante. Le faible niveau de qualification a également des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie. Or, en Grand Est, 53% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national.

Les jeunes du Grand Est quittent plus prématurément le système éducatif qu'en moyenne nationale : 9,5% des jeunes âgés de 18 à 24 n'ont pas de diplôme supérieur au brevet et ne sont pas en cursus, ni formation, contre 8,9 % pour la France en 2018. Prévenir et lutter contre toutes les formes de décrochage scolaire et faciliter le raccrochage apparaissent dès lors comme prioritaires.

Enfin, une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences de la population passe également par une amélioration du système d'orientation et de formation des publics.

Un accès aux soins encore inégal en fonction des revenus et de la localisation

La non-insertion est souvent associée à la pauvreté. En 2019, 5,6% de la population active du Grand Est est bénéficiaire du revenu minimum d'activité (RSA), et le taux de pauvreté de certaines classes d'âge y est plus élevé qu'au plan national. C'est le cas des moins de 30 ans et des 30-49 ans (INSEE 2016). En matière d'accès aux soins, la faiblesse des revenus constitue, avec l'accessibilité géographique et les tensions sur la démographie médicale, l'une des sources d'inégalités. Selon les données produites par le Ministère des Solidarités et de la Santé, plus de 8 % de la population de la région Grand Est résiderait dans une commune sous-dense avec une situation de faible accessibilité aux soins.

Les inégalités d'accessibilité géographique sont majeures pour les régions rurales à faible densité de population, d'autant que la distance moyenne d'accès aux soins a augmenté pour diverses spécialités médicales (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, pédiatrie en particulier). D'ici 2022, la région Grand Est va par ailleurs faire face à d'importants départs en retraite de professionnels libéraux (plus de 30 % des médecins généralistes, notamment en Haute-Marne et dans la Meuse).

Le vieillissement de la population régionale, surtout en zones rurales, accentue par ailleurs les besoins en matière de santé. L'un des enjeux capitaux des prochaines années sera donc d'assurer le remplacement des nombreux départs en retraite de médecins généralistes, et de s'adapter à l'évolution des populations devenant de plus en plus âgées et pour certaines, de plus en plus isolées.

La crise sanitaire a sur cette question été révélatrice des enjeux liés à l'offre de soins et aux équipements à implanter sur les territoires.

La nécessité de maintenir des activités de proximité

Une économie de proximité, au travers d'activités non délocalisables et à même de renforcer l'attractivité des territoires, tant urbains que ruraux, s'est cependant développée en Grand Est.

Le tourisme, identifié comme l'un des quatre piliers de l'économie régionale, génère ainsi 82 000 emplois en région, tandis que l'industrie culturelle polarise 40 000 emplois et constitue une part importante des activités tertiaires. L'offre culturelle reste néanmoins très hétérogène et inégalement répartie sur le territoire. Dans ces deux secteurs, particulièrement frappés par la crise de 2020, la sauvegarde des structures existantes doit s'accompagner d'un rebond afin d'optimiser leur impact sur le rayonnement régional et le développement économique.

Ainsi, les principaux défis à relever en adéquation avec l'objectif stratégique « Une Europe plus sociale » sont les suivants :

Pour le FSE+ :

- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes
- Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation

Pour le FEDER :

- Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

D. S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

En Grand Est, 71% de la population vit en zone urbaine, le territoire comptant près de 190 pôles urbains, qui forment l'armature urbaine de la région. Cinq aires urbaines regroupent plus de 250 000 habitants (Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse et Nancy). Pour autant, avec 97 habitants au km², la densité de population y est inférieure à la moyenne nationale (105 hab/km²), et près de 90 % des espaces sont classés comme peu denses et très peu denses (INSEE, 2016).

Les pôles urbains connaissent des dynamiques contrastées. Les unités urbaines de Strasbourg, Nancy, Troyes, Reims, Metz et Mulhouse regroupent plus de 60% de la population des quartiers de la politique de la ville. En dehors des espaces métropolitains, les mutations industrielles et la faiblesse des activités résidentielles entretiennent depuis plusieurs années une spirale de décroissance démographique, de stagnation, voire de déprise économique, et de précarisation sociale importante.

D'autres territoires sont par ailleurs confrontés à la dévitalisation de leurs bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges).

L'accessibilité aux services est fortement dépendante de la répartition de la population sur le territoire et le territoire régional dispose d'un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine avec 30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé, culture, tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 à l'échelle nationale (en 2014).

Enfin, le Massif des Vosges occupe une place particulière dans la région : la zone de montagne et son piémont forment un trait d'union entre six départements, dont 5 en Grand Est et un en Bourgogne Franche-Comté, et affichent des caractéristiques propres. Encore très habité, mais confronté à un solde migratoire négatif, le massif est marqué par un vieillissement accéléré. Le nombre d'emplois décroît à l'échelle du massif et les différentes vallées du massif voient leurs habitants se déplacer quotidiennement pour travailler dans les centres urbains. Cette zone est aussi particulièrement sensible aux conséquences du changement climatique.

Ainsi, le principal défi à relever dans les zones urbaines et dans le territoire du Massif des Vosges, en conformité avec l'objectif stratégique « une Europe plus proche des citoyens » vise la mise en œuvre d'un développement social, économique et environnemental intégré dans les cinq métropoles de la région. Des investissements territoriaux intégrés (ITI), en lien avec les contrats métropolitains signés ou stratégies équivalentes, seront proposés au titre du programme 2021-2027. Un appel à projets « Infrastructures de proximité » dans le cadre d'une stratégie régionale globale sera ouvert aux autres centralités urbaines, tandis que le développement du Massif des Vosges devra s'inscrire dans la stratégie intégrée du Massif.

2. Complémentarité avec d'autres formes de soutien

A déterminer

3. Capacité administrative et gouvernance

La mise en œuvre des 4 PO FEDER-FSE 14-20 s'est faite dans un environnement administratif complexe issu de la fusion au 1^{er} janvier 2016 de 3 anciennes régions, malgré la création d'un service support dédié au pilotage global des activités de la région en tant qu'Autorité de gestion.

Une nouvelle programmation à l'échelle de la région Grand Est va permettre d'harmoniser les pratiques et documents type, ainsi que de réduire le nombre d'instances consultatives ou décisionnelles. Par ailleurs, la Délégation aux Fonds Européens, qui centralise au sein de la Région Grand Est la gestion des 4 PO du Grand Est et des 3 PDR, s'est engagée dès 2019 dans une réflexion organisationnelle visant à préparer la période de transition, particulièrement longue et chargée, entre la fin de la programmation actuelle et le démarrage de la nouvelle programmation.

La nouvelle gouvernance, plus lisible, doit permettre de mieux répondre aux enjeux de mise en œuvre de la nouvelle programmation :

- Simplifier les organisations, favoriser le management de proximité et renforcer les compétences des agents ;
- Développer une réelle proximité avec les acteurs des territoires en termes d'accompagnement ;
- Optimiser la mise en œuvre et le suivi de la programmation en harmonisant les pratiques et en mobilisant toutes les compétences ;
- Renforcer la communication vis-à-vis du grand public, des porteurs de projets et des partenaires et mieux communiquer sur l'action de l'Union Européenne et de la Région auprès du plus grand nombre

- Renforcer une capacité de contrôle par l'intégration de la fonction comptable et le développement de compétences spécifiques et d'outils dédiés

Une spécialisation de la gestion, par site (3 pour la région), et par fonds (FEDER, FSE+ et FEADER) a donc été décidée avec application à l'horizon 2022. Des équipes dédiées seront pour partie affectées à la clôture des programmes 2014-2020, et pour partie à la mise en œuvre de la nouvelle génération de fonds. Enfin, une équipe de 12 animateurs est en cours de positionnement au sein des différentes maisons de la Région au cœur des territoires, afin d'apporter information et aide au montage de projet aux futurs bénéficiaires.

4. Enseignements tirés de l'expérience passée

Un bilan de la mise en œuvre des 4 PO FEDER-FSE 14-20 a mis en avant un certain nombre de points forts :

- Des stratégies plutôt cohérentes très adaptées aux besoins des territoires
- Une bonne articulation avec les crédits régionaux et le CPER en ce qui concerne la recherche notamment. Le lancement d'Appel à projets a permis de recueillir davantage de projets (numérique par exemple), ce qui a permis d'orienter le FEDER vers des projets plus structurants
- La mise en avant de certaines bonnes pratiques telles que l'articulation des fonds et la définition d'une porte d'entrée unique (transition énergétique) qui dynamise la mobilisation des fonds ou la mise en place d'OCS pour les petits porteurs (biodiversité)
- L'importance de l'accompagnement des acteurs dans la réussite d'une mesure et ce, le plus en amont possible

Mais des faiblesses ont également été relevées :

- Des difficultés pour mobiliser certaines mesures et pour monter des projets dans certains territoires (PO Champagne Ardenne)
- Une arrivée à maturité qui nécessite du temps pour beaucoup de projets
- La nécessité d'adapter certaines mesures pas assez définies au départ ou trop restreintes,
- Des contraintes de mise en œuvre ainsi qu'une lourdeur des procédures et des délais longs de contrôles (application de la réglementation des aides d'Etat, ...)
- Pour certains dossiers, la multitude de financements, nationaux notamment, a concurrencé la mobilisation du FEDER en cofinancement
- L'absence ou l'insuffisance d'outils de financements des entreprises mobilisés sur la période 14-20, réel frein à l'innovation
- Un recours limité aux instruments financiers du fait de la complexité des règles de mise en œuvre
- La faiblesse de l'incitativité du FEDER en matière d'efficacité énergétique dans les entreprises du fait de l'application des aides d'Etat

Justification du choix des objectifs spécifiques

Enjeu prioritaire A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A1

Objectif spécifique : 1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Justification :

Le rapport du semestre européen 2019 met en évidence l'écart qui sépare la France des pays plus innovateurs de l'UE ne se résorbe pas. En conséquence, la Commission appelle à « *intensifier les efforts déployés pour accroître les performances du système d'innovation, en particulier en améliorant l'efficacité des dispositifs de soutien public et en renforçant le transfert des connaissances entre les instituts publics de recherche et les entreprises* ». Ces constats justifient les orientations pour la France (annexe D).

L'économie du Grand Est est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité. Si la région dispose d'atouts pour réussir un virage technologique et adapter ses structures aux nouvelles perspectives de développement et aux transitions en cours (numérique, environnementale et industrielle), les marges de progrès restent importantes pour renforcer les activités de R&D, assurer le transfert vers le monde économique et lever les freins à l'innovation. La région doit, en effet, faire face à la faible capacité d'absorption des connaissances et des technologies de l'écosystème privé (DIRDE parmi les plus faibles de France) et à une capacité d'innovation limitée des PME. Il faut ainsi tendre vers un passage plus marqué de l'innovation à l'industrialisation et renforcer les liens entre la recherche et les PME.

En lien notamment avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la S3 Grand Est a vocation à renforcer l'innovation et la compétitivité, afin d'engager la région dans les grands enjeux sociétaux qui sont amenés à profondément transformer son économie et son territoire.

Au regard du contexte régional et en cohérence avec l'annexe D, l'OS 1.1 visera principalement à accroître la collaboration entre les acteurs de recherche et le monde économique et la capacité d'absorption des connaissances et des technologies des PME.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A2

Objectif spécifique : 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »

Justification :

La Commission a identifié comme priorité pour la France la nécessité de tirer partie des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics. Cette orientation très ouverte se justifie par les besoins en numériques visés dans les différentes stratégies numériques de l'Union Européenne (Digital Agenda 2020» portant sur le développement des écosystèmes numériques et de l'intégration du numérique dans les entreprises, Agenda Numérique de l'Europe visant à garantir aux citoyens et aux entreprises un accès facilité et rapide aux services publics par le numérique, mais également stratégie pour les compétences en Europe, pacte vert pour l'Europe...).

Fort du déploiement prochain de la fibre optique, le Grand Est envisage de mobiliser l'OS 1.2 afin de mettre l'accent sur le développement numérique de l'administration, des établissements publics, du monde de l'éducation de l'enseignement supérieur-recherche et de la santé, ainsi que sur la transition numérique des entreprises pour adapter l'écosystème régional aux nouveaux modes de consommation, d'interaction et de production.

La crise liée à la Covid 19 de 2020 a nécessité un recours massif aux usages numérique dans tous les domaines (travail, administration publique, santé, activités économiques et culturelles...) et a mis en lumière les besoins de développement à ce sujet.

La transformation numérique des territoires et de l'action publique doit être opérée, pour tendre vers des « territoires intelligents », favorisant le développement de nouveaux usages dans une optique sociale, sanitaire, culturelle et économique. Ainsi, la médiation numérique et la réduction de la fracture numérique sont deux enjeux forts.

La digitalisation des entreprises est un sujet majeur pour accroître leur compétitivité. Si un écosystème numérique est en cours de structuration, son renforcement est nécessaire pour poussant la maturité numérique et l'intégration des technologies émergentes.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : A3

Objectif spécifique : 1.3 « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME »

Justification :

Le rapport 2019 pour la France (annexe D) présente des besoins hautement prioritaires en vue d'améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs (regroupements). Du fait de la pandémie de COVID-19, la politique de cohésion a, par ailleurs, été adaptée afin d'améliorer la flexibilité pour promouvoir la création d'emplois.

Le développement économique du Grand Est est confronté à plusieurs défis tant conjoncturels que structurels :

- Avec plus de 300 000 établissements, le tissu économique du Grand Est est proportionnellement composé de davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national (29,7% contre 28,4%). Certaines doivent être aidées pour atteindre la taille critique, nécessaire à l'innovation, à leur internationalisation et à leur compétitivité.
- La modernisation de la base industrielle et artisanale de la Région doit être encouragée pour rester compétitive et maintenir le niveau d'emploi de ces secteurs.

- Le Grand Est se place au 1er rang des régions françaises en volume d'exportation par habitant. Néanmoins les ¾ des exportations émanent de PME exportatrices régulières, qui sont souvent les plus grandes de la région. L'internationalisation reste un enjeu pour beaucoup de PME.
- Le taux de création d'entreprise en Grand Est est inférieur à la moyenne française et le taux de défaillance plus élevé (16,1% contre 14,7% en 2015). Le soutien à la création et à la transmission des entreprises doit être appuyé tant sur les aspects matériels que sous l'angle de la sensibilisation/formation à l'entreprenariat et l'accompagnement des primo-développeurs.

La mobilisation de l'OS 1.3 contribuera à axer les efforts sur le développement de nouvelles entreprises et le maintien des entreprises existantes en facilitant leur reprise / transmission et en suscitant l'investissement, notamment en matière d'internationalisation.

Enjeu prioritaire B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B1

Objectif spécifique : 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Justification :

L'Union a entamé depuis plusieurs années la modernisation et la transformation de l'économie dans la perspective de la neutralité climatique. La France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

Les politiques actuelles ne permettant pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière suffisante d'ici 2050, l'UE engage une action plus ambitieuse à travers le Pacte vert pour l'Europe. La construction et la rénovation économes en énergie fait partie intégrante de ce pacte. Elle souhaite doubler le taux annuel de rénovation du parc immobilier des Etats membres, tant dans une optique de d'efficacité énergétique que de réduction de la précarité énergétique.

En France, ces objectifs sont notamment traduits dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La Région Grand Est place la transition énergétique, et notamment l'efficacité énergétique, au cœur de sa stratégie, dans le respect des objectifs européens et nationaux. Elle ambitionne une diminution de la consommation énergétique de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 ainsi que la réduction des émissions de GES de 54% d'ici 2030 et 77% d'ici 2050.

Cet enjeu est d'autant plus fondamental au regard de l'importance des besoins sur le territoire :

- En Grand Est, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont liés à l'énergie (contre 70% en France) ;
- La consommation énergétique finale moyenne en Grand Est était de 34,5 MWh/habitant en 2016, soit plus de 30% de plus que la moyenne nationale (26 MWh/habitant) ;

- Un taux de précarité énergétique dans le logement deux fois plus important que la moyenne nationale.

La mobilisation du FEDER à l'objectif spécifique 2.1 permettra ainsi à la Région Grand Est de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques en agissant sur la rénovation énergétique des bâtiments et sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation de l'énergie positive et le bas carbone.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B2

Objectif spécifique : 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

Justification :

Le pacte vert pour l'Europe prévoit de poursuivre la décarbonation du système énergétique afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2030 et 2050. Le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, qui reflètent les engagements pris par l'UE dans les accords de Paris, prévoit de porter la part des énergies renouvelables à au moins 32%.

Deux stratégies de l'UE adoptées le 8 juillet 2020, respectivement pour l'intégration du système énergétique et pour l'hydrogène, ouvrent la voie à un secteur de l'énergie plus efficace et plus interconnecté.

Même si les énergies renouvelables et de récupération (EnR/R) représentant en 2017 en Grand Est 21 % de la consommation d'énergie finale contre 16,3% en France, le Grand Est vise un développement des EnR/R dans le mix énergétique régional de 41% de la consommation d'énergie finale d'ici 2030 (32% au niveau national) afin de contribuer à la réalisation de la neutralité carbone notamment visée dans l'Accord de Paris et le pacte vert pour l'Europe.

En vue de la décarbonation du système énergétique, il est en effet impératif d'agir sur la production et la consommation d'énergie. En Grand Est, plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'énergie (80% au plan national et 75% à l'échelle de l'UE).

Par conséquent, l'augmentation significative de la part d'EnR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales, en substitution aux énergies fossiles, constitue un des enjeux majeurs de lutte contre le changement climatique.

La mobilisation de l'OS 2.2 ira dans ce sens, conformément aux orientations de la Commission pour la France, en agissant sur le développement des installations de production d'EnR/R, des réseaux de chaleur et de froid, de l'hydrogène et sur la meilleure intégration du système énergétique.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B3

Objectif spécifique : 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Justification :

Le changement climatique constitue une préoccupation générale pour les années à venir. Au-delà des mesures d'atténuation qui consiste à contenir l'élévation des températures en contribuant à réduire ou limiter les émissions de GES, il reste essentiel de mettre en place des mesures d'adaptation consistant à limiter les impacts négatifs et maximiser les effets bénéfiques.

La Commission met en avant dans ses orientations pour la France, les besoins hautement prioritaires en vue de favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.

Le changement climatique est déjà perceptible en Grand Est, notamment par l'augmentation de la température moyenne et par la modification du régime des pluies. L'ensemble du Grand Est devrait

connaître une hausse des températures moyennes (jusqu'à plus 2,2°C à l'horizon 2050), avec une diminution de moitié du nombre moyen de jours de gel, une plus grande fréquence des canicules et des pics de températures qui pourront atteindre 55°C en 2050. L'évolution à la baisse du nombre de jours de précipitations efficaces entraînant une diminution conjointe du ruissellement et de l'infiltration, pourrait se traduire par une tension accrue sur les ressources en eau.

Ces évolutions peuvent engendrer une intensification des risques naturels tels qu'inondations (9 % de la population au risque d'inondation avec 24 % des communes situées en zones inondables), glissements de terrains, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies.

Elles provoquent également la multiplication des périodes de sécheresse aux lourdes conséquences pour les activités économiques, en particuliers agricoles et touristiques, et des épisodes de fortes chaleurs avec des effets sur la santé et les écosystèmes. Mieux anticiper et gérer ces périodes de déficits en eau constitue un enjeu régional.

La mobilisation de l'OS 2.4 se justifie en Grand Est face aux enjeux que devra relever la région en matière climatique.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B4

Objectif spécifique : 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire

Justification :

Le pacte vert pour l'Europe et le plan d'action en faveur de l'économie circulaire met l'économie circulaire au cœur de la neutralité climatique. La priorité est accordée notamment à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage, en particulier dans les secteurs du textile, de la construction et des plastiques, et encourage l'apparition de nouveaux modèles d'entreprises. L'UE envisage également de stimuler le marché des matières premières secondaires.

Le gisement de déchets sur la région Grand Est s'élève en 2015 à presque 22 millions de tonnes. L'objectif majeur du volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) vise à réduire cette production.

Des secteurs sont particulièrement visés tel celui du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui représente 2/3 des 22 millions de tonnes produites avec un objectif de réduction de production déchets de 15% en 2031 par rapport à 2016, le plastique et les déchets d'activités économique.

La Loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte), qui transpose les directives européennes, vise par ailleurs pour 2025 une valorisation de 65% des DAE (Déchets d'Activités Economiques) et des DMA (Déchets Ménagés et Assimilés). Or, le Grand-Est affiche pour l'instant 59% de valorisation pour les DAE et 42% pour les DMA.

Le Grand Est dispose d'un premier maillage d'acteurs économiques (34 entreprises) engagées dans l'écoconception avec 17 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) de 365 structures de réemploi et de réutilisation, qu'il convient de développer pour accroître la capacité de revalorisation des déchets.

La mobilisation de l'OS 2.6 contribuera à réduire la production de déchets et à valoriser notamment les déchets d'activités économiques dont une part importante reste non revalorisée à ce stade.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B5

Objectif spécifique : 2.7 Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Justification :

Les changements d'utilisation des terres, l'exploitation directe des ressources naturelles et le changement climatique constituent les 3 facteurs principaux de la perte de biodiversité. La Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de transformer au moins 30 % des terres et des mers en zones protégées, de restaurer les écosystèmes dégradés et de réduire les pressions s'exerçant sur la biodiversité.

La région Grand Est est caractérisée par une mosaïque de milieux qui constitue des espaces de vie variés pour la faune et la flore et enferme des enjeux écologiques, économiques et d'attractivité.

La Stratégie régionale Biodiversité permet le maintien de ces espaces et espèces, favorise les projets de préservation, ainsi que les actions de gestion et d'inventaires. Malgré ces mesures, le patrimoine naturel régional subit des pertes de biodiversité.

Le pacte vert pour l'Europe affiche une ambition « zéro pollution » pour l'air, l'eau et les sols qui donnera lieu à un plan d'action en 2021.

De part sa position en amont de plusieurs fleuves et de réservoir en eau potable, la région dispose d'une grande responsabilité en matière de reconquête de la qualité des eaux souterraines et de surface. La lutte contre la pollution constitue une priorité pour les générations futures.

Bien que la qualité de l'air s'améliore, des dépassements des valeurs limites pour les particules fines et le dioxyde d'azote sont encore souvent constatés dans plusieurs agglomérations du Grand Est.

Le Grand Est, de par son passé industriel, est marqué par la présence de friches aux sols pollués. Leur réhabilitation est un enjeu pour l'avenir, voire un atout dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols.

Au niveau régional, la mobilisation du FEDER de l'OS 2.7 contribuera à lutter contre la fragilisation des espèces et des espaces, à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air et à la dépollution des sols, dans le respect des Stratégies de la Commission.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : B6

Objectif spécifique : 2.8 Mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable

Justification :

Pour parvenir à la neutralité climatique, le pacte vert pour l'Europe affiche un objectif de réduction des émissions du secteur des transports de 90 % d'ici 2050.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire Grand Est, la région mise notamment sur le développement de l'usage des modes actifs de déplacement (piéton, cyclables,...), de mobilités innovantes et des alternatives aux véhicules thermiques, ainsi que sur le renforcement de l'intermodalité sur et entre les territoires ruraux, urbains et transfrontaliers. Cela implique le développement d'infrastructures, mais aussi l'accompagnement et la sensibilisation vers la mobilité durable.

L'ambition est également de mobiliser les nouvelles technologies :

- La stimulation de l'offre de carburants de substitution durables (stations de recharge et de ravitaillement électrique, hydrogène, Gaz Naturel Véhicule/bioGNV,...),
- Le passage au numérique (mobilité automatisée et systèmes intelligents de gestion du trafic routier, applications intelligentes et solutions de « mobilité à la demande »).

La mobilisation de l'OS 2.8 contribuera donc à ce que les transports deviennent moins polluants, notamment dans les agglomérations, mais également à donner une impulsion à la production et au déploiement de carburants de substitution durables, qui sont des axes visés dans le pacte vert pour l'Europe.

Enjeu prioritaire C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C1

Objectif spécifique : 4.4 Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé

Justification :

Le rapport 2019 pour la France (annexe D) fait état de la dégradation de l'accès aux soins dans les zones rurales. Du fait de la pandémie de COVID-19, la politique de cohésion est adaptée afin d'améliorer la résilience des systèmes de santé et s'ouvre tant aux investissements d'infrastructures qu'aux équipements et fournitures.

L'égalité pour tous devant l'accès aux soins est identifiée comme un enjeu majeur de la Région Grand Est. Cette priorité a été mise en exergue par la crise liée à la Covid 19 qui a pu souligner les limites de la structure de notre système d'accès aux soins.

D'importantes disparités sont constatées sur le territoire. L'accessibilité géographique et les délais d'attente constituent les principaux obstacles dans l'accès aux soins, eu égard à la faible densité des territoires. Ces caractéristiques impactent l'offre de service qui est ainsi marquée par un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, avec 9% des allocataires bénéficiaires du RSA en 2018, la situation sociale et économique précaire d'une partie de la population, notamment les moins de 30 ans, rend ces difficultés de plus en plus prégnantes.

Parallèlement, le Grand Est assistera, d'ici 2022, à d'importants départs en retraite de professionnels libéraux dont plus de 30% de médecins généralistes. Avec une perspective de 1 700 000 seniors d'ici 2030 et un indice de vieillissement supérieur à la moyenne nationale (80,8 contre 78) cette problématique est accentuée par le vieillissement croissant de la population. Cette situation conforte ainsi la nécessité de mettre au premier plan des priorités régionales le renforcement de la résilience du système de santé.

Ainsi, afin répondre efficacement à ces enjeux plus que jamais d'actualité, la Région souhaite prioriser dans le cadre de l'OS 4.4, la mise en œuvre d'actions qui permettront de résorber la fracture territoriale dans l'accès aux soins.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C2

Objectif spécifique : 4.5 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Justification :

Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les domaines de la culture et du tourisme, un objectif spécifique est créé afin de permettre d'exploiter le potentiel de la culture et du tourisme dans le renforcement du développement économique, de l'inclusion sociale et de l'innovation sociale.

L'industrie culturelle, vecteur de développement économique, d'innovation et d'attractivité pour le territoire polarise 40 000 emplois. Les territoires urbains de la région offrent un maillage d'équipements dans le domaine qui assurent le rayonnement culturel de la région. L'offre reste

toutefois hétérogène sur le territoire, nécessitant un renforcement du maillage d'équipements de proximité et une diversification de l'offre culturelle dans une grande partie du territoire.

Le tourisme est identifié comme un des piliers de l'économie du Grand Est, avec 43,9 millions de visiteurs (en 2015) et 80 000 emplois (3% des emplois régionaux), ce qui reste toutefois modeste par rapport aux autres territoires métropolitains (5,2% de l'emploi en France métropolitaine en 2015). Une meilleure valorisation des atouts de la région permettrait ainsi d'exploiter davantage le potentiel touristique du territoire.

Ainsi, afin de sauvegarder les activités existantes dans ces deux secteurs d'activité non délocalisables particulièrement frappés par la crise de 2020 et d'optimiser leur impact sur le rayonnement et le développement économique du territoire régional, la mobilisation de l'OS 4.5 serait axée sur la préservation, la modernisation, le développement et la promotion des entreprises, lieux, structures et filières spécifiques s'avèrent nécessaires.

Dans le domaine du tourisme, cette période de crise doit être mise à profit pour conforter la dynamique du secteur en s'inscrivant dans une logique de « Smart Tourisme » mettant en avant le développement durable, le digital et l'innovation.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C3

Objectif spécifique : 4.1 (FSE+) « Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale » - Priorité spécifique "Jeunes"

Justification :

L'Union européenne a mis en place en 2013 une garantie pour la jeunesse qui doit aujourd'hui être renforcée en particulier pour faire face à la crise. Les enjeux mis en avant dans la proposition de recommandation au conseil relative à «Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse » sont notamment de

- renforcer les systèmes d'alerte précoce et les capacités de suivi afin de repérer les personnes qui risquent de devenir des NEET, tout en contribuant à prévenir le décrochage du système d'éducation et de formation
- mettre davantage l'accent sur les NEET de plus longue durée à l'appui de stratégies complémentaires aux appuis proposés aux jeunes

Par sa compétence en matière d'orientation et de formation et sa politique volontariste en faveur de la jeunesse, la Région Grand Est entend lutter contre toute forme de décrochage et permettre aux jeunes, en particulier les jeunes neet, de s'insérer durablement sur le marché du travail. Cet investissement en faveur de la jeunesse est une priorité majeure :

- Les jeunes du Grand Est quittent plus prématurément le système éducatif : 9,5% des jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme supérieur au brevet (CITE 2) contre 8,9% en France et 10,6% pour l'Union Européenne ;
- Le nombre de décrocheurs est estimé à plus de 15 000 jeunes en 2020, dont plus de 10 000 décrocheurs scolaires ;
- En 2019, 10,6 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (contre 10,1 pour l'Union européenne) ;
- Le taux de chômage des jeunes des jeunes de 15 à 24 ans atteint 17,6%

L'intervention du FSE+ permettra de consolider l'action de la Région Grand Est et de ses partenaires en faveur de la lutte contre toute forme de décrochage. Elle permettra également de faciliter le raccrochage de ces publics grâce notamment au développement des compétences et à un accompagnement spécifique.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C4

Objectif spécifique : 4.1 (FSE+) « Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale »

Justification :

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente des milliers d'entreprises très diverses dans leurs réalités, qui partagent des caractéristiques essentielles : un projet économique au service de l'utilité sociale, une gouvernance démocratique et une dynamique de développement fondée sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

Ces entreprises ont des modes de fonctionnement différents : elles proposent de nouvelles formes de production, de consommation et de prises de décisions.

L'économie sociale et solidaire permet ainsi de créer des réponses originales aux défis économiques, sociaux et environnementaux à relever dans les territoires urbains et ruraux. Elle joue ainsi un rôle majeur dans le développement des services, en créant des emplois non délocalisables tout en faisant valoir un ancrage territorial fort. Elle constitue par ailleurs un vecteur d'insertion professionnelle notamment des femmes et des jeunes..

L'ESS est confrontée à un certain nombre de besoins :

- Une reconnaissance renforcée afin de pleinement contribuer au développement des emplois dans les territoires
- Une professionnalisation accrue, notamment pour les associations qui représentent une part majeure du tissu des structures de l'ESS et s'appuient pour une large partie sur les bénévoles pour se développer
- Une amélioration des conditions d'emploi

Avec l'appui du FSE+, la Région Grand Est se donne pour priorité de promouvoir l'ESS sous toutes ses formes et d'augmenter le nombre d'emplois dans ce secteur. Cet objectif passe par le soutien aux activités des têtes de réseaux régionales dans la promotion et l'accompagnement des porteurs de projets ainsi qu'à la création d'entreprise pour répondre à des besoins peu ou mal couverts et à la pérennisation des emplois créés.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C5

Objectif spécifique : 4.3 (FSE+) « Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques »

Justification :

Bien que fragilisée par la crise économique de 2018 puis par la crise de 2020, la Région Grand Est dispose d'atouts de développement et d'attractivité particulièrement remarquables. Territoire d'innovation dans différents domaines, la Région Grand Est se situe au 2ème rang des régions

industrielles de France. La Région est également confrontée à la transformation d'une économie en pleine mutation, en lien avec les défis du numérique, de l'écologie et de la transition énergétique.

Le territoire peut compter sur une population jeune, dont 30% ont moins de 25 ans, mais ayant un niveau de qualification moins élevé que la moyenne nationale. Le faible niveau de qualification a des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie et à trouver un emploi,

Dans ce contexte, le développement des actions en matière d'orientation, de conseil en évolution professionnelle et le renforcement des systèmes de formation sont des enjeux majeurs, visant à répondre aux grands défis de demain en adéquation avec les besoins du marché du travail et à permettre à chaque citoyen de bénéficier du droit à l'orientation et à la formation tout au long de la vie dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels.

L'intervention du FSE+ permettra de renforcer les actions afin de préparer au mieux les jeunes à s'insérer dans un monde économique en pleine mutation et de donner à chacun la possibilité d'évoluer professionnellement, notamment à l'appui d'informations en ligne et «en temps réel» sur les métiers et les opportunités de formations et d'emplois.

Elle contribuera également à adapter le système d'orientation et de formation aux changements pour le rendre plus attractif et plus adapté à l'ère numérique et à la transition écologique.

La Région, en charge du Service Public Régional de l'Orientation et de l'information sur les métiers et les formations des publics scolaires et universitaires. s'inscrit ainsi dans le nouvel agenda sur les compétences proposée par la Commission européenne.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : C6

Objectif spécifique : OS 4.6 (FSE+) « Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle »

Justification :

Dans le contexte des changements démographiques, technologiques et environnementaux, l'Union européenne, promeut l'objectif d'améliorer le niveau global de formation, en particulier pour les moins qualifiés et les plus vulnérables. Une offre appropriée de qualifications, de compétences et de savoirs pertinents tout au long de la vie active au plus proche des besoins actuels et futurs des employeurs constitue un levier clé pour la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

la Région Grand Est s'inscrit pleinement dans les orientations de l'Union : elle a pour ambition de permettre à chacun de disposer des moyens d'acquérir compétences, savoirs et savoir-faire d'aujourd'hui et surtout de demain, correspondant à la fois à ses aspirations et au marché de l'emploi.

Cette ambition est fondamentale au regard de l'enjeu de l'élévation du niveau de formation des actifs et des inactifs de Grand Est :

- la population non scolarisée de 15 ans et plus est moins diplômée que la moyenne française métropolitaine : on compte ainsi moins de diplômés du supérieur et plus de titulaires d'un diplôme de niveau V
- Plus encore qu'au niveau national, les personnes à la recherche d'un emploi du Grand Est sont faiblement qualifiées dans un contexte de tensions pour certains secteurs et d'évolution rapide des compétences attendues. 15% des demandeurs d'emploi ne possèdent aucun diplôme et plus de la moitié ont un diplôme de niveau V. Les personnes vulnérables ont plus de difficulté à accéder à un parcours de formation, notamment du fait d'une maîtrise ténue des compétences clés.

Le fait transfrontalier est par ailleurs à prendre en compte : il constitue une véritable opportunité mais implique la maîtrise des langues et des codes.

La mobilisation du FSE + permettra d'amplifier l'investissement en faveur des compétences et de contribuer à l'objectif d'élévation du niveau de formation tout en augmentant les chances d'accès à la qualification pour les vulnérables.

Enjeu prioritaire D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : D1

Objectif spécifique : 5.1 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Justification :

Dans son rapport pour la France (Annexe D), l'UE a identifié met en avant la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques et ciblées, dans le cadre de stratégies intégrées et durables, pour faire face à la multiplicité des besoins des territoires. Dans les zones urbaines, des besoins hautement prioritaires sont principalement identifiés en matière d'infrastructures de santé et d'éducation.

La région Grand Est est structurée par un maillage territorial composé de 190 pôles urbains dont 5 communes qui regroupent plus de 100 000 habitants. Ces grandes agglomérations polarisent 51% des emplois régionaux et constituent ainsi une véritable force économique pour le territoire. Garantir le rôle structurant de ces pôles métropolitains constitue donc un enjeu majeur pour la région.

Toutefois, ces territoires urbains restent marqués par des disparités économiques et sociales au sein de la population, dont une partie vit dans des zones urbaines défavorisées. Certains quartiers accusent en effet des défaillances notables en termes d'infrastructures éducatives, sanitaires, sociales ou encore sportives. Afin de résorber cette fracture territoriale, la région Grand Est a approuvé des contrats territoriaux et vise, via le pacte territorial 2020-2026, à accroître le développement local et durable des territoires.

Afin d'apporter une réponse globale et intégrée, les opérations soutenues dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1 devront prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux sur les zones ciblées. La mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés permettra de faire émerger un cadre stratégique inclusif qui favorisera une meilleure implication des acteurs urbains concernés. Cet outil constituera pour les territoires urbains un véritable effet levier et permettra de financer des projets structurants, tels que la construction d'équipements desservant les populations ou encore, l'aménagement d'espaces publics dans les territoires en besoin.

Code Programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027 : D2

Objectif spécifique : 5.2 Soutenir le développement du Massif des Vosges

Justification :

Dans son rapport pour la France (Annexe D), l'UE a identifié met en avant la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques et ciblées, dans le cadre de stratégies intégrées et durables, pour faire face à la multiplicité des besoins des territoires.

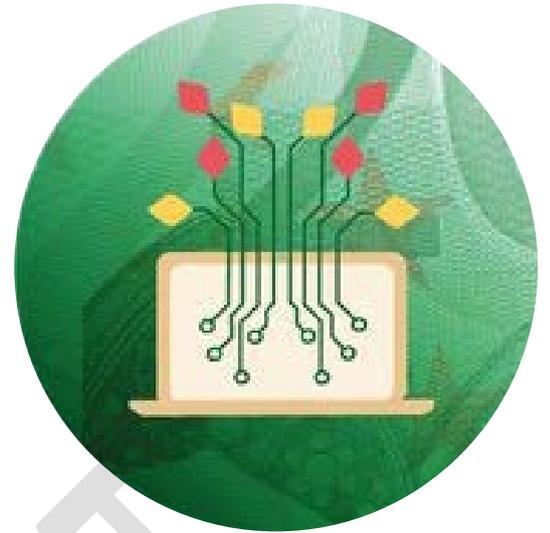
Les Vosges, seule montagne de type « montagne ancienne centre européenne de France », au sein de l'ensemble de la « montagne rhénane ». Ses patrimoines culturels et naturels sont riches et typiques, tant par la géologie, le relief, le climat, les milieux naturels et la biodiversité, que par l'architecture caractéristique de ce territoire et le passé industriel d'une grande partie de ses vallées constitutives (textile...) dont les nombreuses friches témoignent encore aujourd'hui ... Ils représentent un potentiel de développement socio-économique et d'innovation. Ils sont valorisés par les activités traditionnelles de production de biens et de services : tourisme, artisanat, agriculture, industrie, travail du bois.

Les Vosges connaissent néanmoins des difficultés (solde migratoire négatif, décroissance du nombre d'emploi, impact du changement climatique) qui constituent des menaces pour l'avenir du Massif. Ce potentiel et ces spécificités doivent donc être valorisés, encouragés et protégés par le biais de mesures adaptées et ciblées.

Afin d'apporter une réponse globale et intégrée, les opérations soutenues dans le cadre de l'objectif spécifique 5.2 devront prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux sur le Massif des Vosges. La mise en œuvre d'investissements et d'accompagnements territoriaux spécifiquement dédiés permettra de développer un cadre stratégique inclusif qui favorisera une meilleure implication des acteurs du Massif concernés. Cet outil constituera pour le territoire du Massif des Vosges un véritable effet levier et permettra de financer des projets permettant le maintien des activités propres au territoire et de les valoriser mais également d'en développer de nouvelles.

Architecture financière

Enjeux prioritaires	Objectif stratégique	Code	Objectif spécifique	%
A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise	Objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente » (FEDER)	A1	1-1 - Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	45%
		A2	1-2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	
		A3	1-3 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME ainsi que la création d'emplois dans les PME	
B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique	Objectif stratégique n°2 « Une Europe plus verte et à faible émission de carbone » (FEDER)	B1	2-1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique	40%
		B2	2-2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables	
		B3	2-4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	
		B4	2-6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire	
		B5	2.7 - Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes, réduire la pollution	
		B6	2.8 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable	
C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie	Objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale » (FEDER)	C1	4-4 - Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé	6%
		C2	4-5 - Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	
	Objectif stratégique n°4 « Une Europe plus sociale » (FSE+)	C3-C4-C5-C6	En l'absence de définition de lignes de partage avec l'Etat à ce jour, une affectation à 100% sur cet objectif est pour l'instant établie.	96%
D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins	Objectif stratégique n°5 « Une Europe plus proche des citoyens » (FEDER)	D1	5.1 - Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines	5,5%
		D2	5.2 - Massif des Vosges	
Assistance technique FEDER				3,5%
Assistance technique FSE+				4%
Total FEDER				100%
Total FSE+				100%



Enjeu A

A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise

A1

A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Objectif spécifique 1.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire montre un besoin de renforcement des activités de R&D et une faible capacité d'absorption des connaissances et des technologies de l'écosystème privé.

Au regard des grands défis sociétaux à relever et des enjeux régionaux en matière d'attractivité des talents et de transformation de la connaissance en développement économique, la Région se fixe pour objectifs au travers de cet objectif spécifique d'accroître la collaboration entre les acteurs de recherche et le monde économique et la capacité d'absorption des connaissances et des technologies des PME.

Les résultats attendus seront :

- l'augmentation du nombre de PME et des organismes de recherche prenant part à un projet d'innovation ou de recherche ;
- l'augmentation du nombre d'entreprises qui auront pu être accompagnées pour innover.

La montée en compétence des différentes structures accompagnées passant par l'amélioration du parc d'équipements en RDI et par l'augmentation des moyens humains, l'emploi destiné à développer la connaissance publique et privée transférable sera également recherchée.

Il apparaît nécessaire de concentrer les efforts sur les opérations en lien direct avec les thématiques fléchées dans la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes (S3) Grand Est pour ainsi assurer et développer le potentiel de l'écosystème de la Région. Les projets d'innovation, qu'ils soient collaboratifs ou individuels, portés par des PME, des organismes de recherche, des structures permettant et développant le transfert de technologies seront soutenus, pour ainsi accentuer le passage de la RDI à l'industrialisation.

En outre, les plateformes académiques, de transfert, de RDI, les outils de valorisation de la recherche et les actions offrant de développer l'écosystème de l'innovation et créant des interactions et synergies entre ses forces vives et facilitant la disponibilité de talents et de compétences capables d'assurer les transferts seront également accompagnés.

Types d'actions :

Les projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés :

- les projets collaboratifs, réunissant des entités de recherche et/ou des entreprises et/ou des structures de transfert de technologie autour du développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé ;
- les projets individuels menés par des PME visant le développement d'un concept, d'un produit ou d'un procédé (y compris à usage interne pour améliorer la performance de l'outil de production de l'entreprise), notamment en prenant l'appui d'un laboratoire public ou privé, d'une structure de transfert de technologie ou d'une plateforme académique, de transfert ou RDI ;

- l'émergence ou le renforcement de dispositifs mutualisés de réalisation des projets d'innovation (plateformes d'innovation notamment) ;
- les projets d'accélération du transfert de technologies des laboratoires académiques vers le milieu industriel, permettant notamment de diminuer le délai d'accès au marché des innovations (plateformes RDI, démonstrateurs industriels, maturation de la recherche notamment).

Développement de projets scientifiques d'excellence :

- les projets de recherche d'envergure et d'excellence, incluant les équipements de recherche liés, répondant aux priorités définies dans la S3 et aux enjeux de la Stratégie Régionale d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) ;
- les projets scientifiques, incluant les équipements de recherche liés, s'inscrivant en amont d'une priorité d'innovation identifiée dans la S3 mais permettant de la compléter ou de l'enrichir en ouvrant de nouvelles perspectives scientifiques et oeuvrant à la valorisation de la recherche vers le monde économique.

Structuration de l'écosystème d'innovation et promotion des actions et compétences scientifiques et industrielles :

- Les actions, notamment les colloques, salons et autres événements, concernant la gouvernance pourront également être soutenues, afin de permettre la mise en place d'un écosystème de l'innovation performant, qui est une priorité horizontale de la S3 et la dynamisation des acteurs du transfert et de la valorisation de la connaissance en lien avec les enjeux de la SRESRI ;
- la consolidation et la mutualisation des potentiels des réseaux d'excellence académiques et scientifiques en termes d'équipements et de compétences tournés vers le secteur économique ;
- les projets et actions structurants des regroupements d'entreprises orientés vers la RDI et de leurs membres (PME notamment), à l'exclusion des actions récurrentes d'animation et de promotion de l'innovation ;
- l'ingénierie de projets complexes, la mutualisation de ressources académiques, transfert, formation support à l'innovation (propriété industrielle, évolution organisationnelle, coordination...);
- la sécurisation et l'accroissement de la valorisation de la propriété intellectuelle académique et des entreprises (dépôts, extension de brevets et formation/accompagnement en amont de ces derniers...);
- les événements et outils de promotion permettant de communiquer sur des actions, des compétences et/ou des domaines scientifiques constituant des points forts pour la région et contribuant à la visibilité et à l'essor économique du territoire ;
- les événements qui suscitent la vocation scientifique, la culture entrepreneuriale innovante étudiante, l'intégration professionnelle des publics étudiants sur le territoire de la région ;
- l'accompagnement permettant l'évolution de la S3.

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique, nonobstant leur conformité aux critères évoqués plus bas et leur inscription dans une thématique S3.

Principaux groupes cibles :

- PME et groupements de PME (dont GIE),
- ETI et grandes entreprises pour des projets d'investissements comportant une coopération avec des PME pour des activités de recherche et d'innovation,
- clusters, pépinières d'entreprises, incubateurs,

- établissements de santé,
- laboratoires publics et privés,
- établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- associations,
- structures de transfert de technologies, intermédiaires technologiques, centres de compétences publics et privés Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), CEA Plateforme Grand Est,
- collectivités territoriales ou leurs groupements,
- chambres consulaires,
- fédérations et syndicats professionnels.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation								
Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
A	1.1	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien			
A	1.1	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions			
A	1.1	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers			
A	1.1	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
A	1.1	FEDER	Transition	RCO07	Instituts de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs			
A	1.1	FEDER	Transition	RCO08	Valeur nominale des équipements pour la recherche et l'innovation			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
A	1.1	FEDER	Transition	RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien						
A	1.1	FEDER	Transition	RCR03	PME introduisant des innovations en matière de produits ou de procédé						

A2

A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Objectif spécifique 1.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Au regard du diagnostic de territoire et des enjeux majeurs présents et à venir, l'objectif visé, au travers de cet objectif spécifique est de renforcer l'adaptation de l'écosystème régional aux nouveaux modes de consommation, d'interaction et de production.

Les résultats escomptés sont :

- L'accroissement des utilisateurs des services et applications numériques développés par les acteurs publics ou privés ;
- L'augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à la digitalisation.

Types d'actions :

En France, le programme Action Publique 2022, lancé en octobre 2017, a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022. Le développement numérique de l'administration au bénéfice de son fonctionnement et des citoyens pour assurer une gestion efficace des procédures administratives, des ressources (énergétiques notamment) et la sécurisation des systèmes et des données, seront soutenues.

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour maîtriser les outils numériques, l'Etat et de nombreuses collectivités ont décidé de favoriser le développement d'Espaces Publics Numériques (EPN). Portés par des associations et par des collectivités locales, ce réseau de près de 4 850 lieux en France (dont 192 dans le Grand Est soit seulement 4% du total national) permet au public d'accéder à des services de base ainsi qu'à des programmes de sensibilisation et de formation. Il apparaît également nécessaire d'accompagner les nouvelles formes d'échange et de travail qui s'instaurent sur le territoire. Les lieux au sein desquels ces nouvelles interactions et méthodes de travail et de collaboration prennent leur sens et dont les outils numériques constituent une brique indispensable seront soutenus. La formation des publics, potentiellement victimes de la fracture numérique, ainsi que leur équipement d'outils numériques seront également soutenus.

De la même manière, l'accès aux ressources numériques, éducatives, culturelles, patrimoniales et touristiques devra être renforcé.

En outre, les applications et outils numériques au bénéfice des patients et des soignants permettant le suivi des personnes fragiles et assurant leur maintien à domicile ou encore une transmission sécurisée des données médicales seront accompagnées au titre de cet objectif spécifique, l'objectif étant la modernisation et l'adaptation des structures de santé du territoire. En 2017 en France, environ 12% de la population a eu recours à des services de santé en ligne, contre une moyenne européenne de 18%, du fait de la crise COVID et du vieillissement de la population qui présente un indice plus fort en Grand Est qu'au niveau national (80,8 contre 78). L'usage des outils de télémédecine et permettant le maintien à domicile doit être encouragé.

Le conseil national du numérique souligne un retard des entreprises concernant la digitalisation de leur relation client. La digitalisation de toutes les entreprises et l'accompagnement des entreprises

du numérique apparaissent comme une priorité. Il importe de les appuyer dans cet élan ; les objectifs visés étant le soutien large des entreprises du territoire et l'accès au plus grand nombre aux opportunités qu'offrent le numérique et ses usages.

Développement numérique de l'action publique :

- Projets « Smart territoires » contribuant à la transition numérique, économique, écologique et sociale du territoire (seules les technologies numériques et les dépenses liées à leur développement seront éligibles, les dépenses liées à la création/rénovation des réseaux seront inéligibles) ;
- Soutien à l'élaboration d'études et de stratégies numériques territoriales ;
- Outils permettant la collecte et le traitement de données afin de gérer efficacement les ressources et les actifs ;
- Traitement de la donnée publique territoriale (notamment collecte, structuration, exploitation, mutualisation dans une logique « Open Data ») ;
- Systèmes d'information multimodale et plateformes numériques de mobilité intéropérable, solutions de billettique, d'optimisation des flux et des déplacements en transport en commun, multimodaux, covoiturage, autopartage ;
- Dématérialisation des services publics locaux et leur accessibilité ;
- Solutions de travail collaboratif / télétravail permettant le maintien des services publics ;
- Sécurisation, résilience, interopérabilité des systèmes d'information territoriaux et des données publiques : cloud computing et big data, cybersécurité ;
- Réseau Wi-Fi / Li-Fi territoriaux intéropérables et sécurisé avec authentification unifiée ;
- Plateformes et applications d'engagement/de contribution citoyenne.

Création et développement d'espaces publics numériques et promotion du télétravail :

- Création ou développement de tiers-lieux ouverts à différents publics cibles ;
- Création ou développement d'espaces ouverts collaboratifs (notamment Fab-labs et maker spaces), de co-working, permettant le télétravail.

Développement d'outils numériques pour la santé :

- Transmission et analyse de données de santé ;
- Traitement des données au service des patients et des professionnels de la santé ;
- Applications permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;
- Applications de prévention, autodiagnostic (outils d'assistance au diagnostic), téléconsultation, télésurveillance, télémédecine et téléexpertise ;
- Imagerie médicale ;
- Ingénierie de projets numériques de santé en territoire.

Ligne de partage avec le FSE+ à définir

Développement d'outils numériques dans le domaine de l'éducation, de la formation :

- Dispositifs d'appui et d'accompagnement permettant à l'ensemble de la population d'être en capacité de maîtriser les services et ressources en ligne et gagner en autonomie sur les outils numériques (accès aux droits, citoyenneté numérique, vie quotidienne....) ;
- Outils et moyens visant à mettre en réseau les acteurs de la médiation et de l'inclusion numérique, leurs compétences et leurs activités afin de lutter contre « l'illectronisme » ;
- Applications permettant aux chefs d'entreprises, étudiants, apprentis, lycéens, collégiens, adultes d'accéder à des offres et à des outils de formation et d'éducation ;
- Pratiques éducatives : ENT, applications pédagogiques et didactiques.

Soutien au développement d'applications numériques dans le domaine de la culture et du tourisme :

- Amélioration de l'accessibilité et promotion par des outils numériques, des ressources et activités culturelles, patrimoniales et touristiques ;
- Applications valorisant l'offre touristique et culturelle et le patrimoine naturel et culturel ;
- Applications innovantes d'aide à la visite / à la compréhension d'un site culturel ou touristique.

Digitalisation des PME :

- Plateformes de produits et de services : soutien au développement d'outils mutualisés ouverts aux entreprises du territoire, leur permettant ainsi de développer leurs services et activités ;
- Investissements matériels et immatériels des entreprises dans les domaines de l'Intelligence artificielle, de l'Internet des objets, de la cybersécurité, de la gestion de la data, du calcul haute performance et du cloud ;
- Applications innovantes.

Développement de l'écosystème du numérique, mutualisation et projets numériques structurants :

- Dispositifs d'accompagnement des entreprises dans le domaine du numérique et de la digitalisation ;
- Actions et manifestations de promotion de l'écosystème du numérique ;
- Développement des compétences à travers des écoles, parcours, supports de formations numériques innovants ;
- Accompagnement du futur *European Digital Innovation Hub* régional dédié à la transformation numérique des entreprises ;
- Création d'entrepôts de données/*datalakes* mutualisés.

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique.

Principaux groupes cibles :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- GIP,
- services déconcentrés de l'Etat,
- établissements publics de santé, d'enseignement (dont enseignement supérieur), centres de formation des apprentis, organismes de formation professionnelle,
- PME,
- offices du tourisme,
- chambres consulaires,
- bailleurs sociaux,
- autorités organisatrices de transport,
- associations,
- agences de développement économique et d'attractivité,
- mutuelles,
- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MS, associations de personnels de santé).

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Dans ce cadre, pourra être financé le soutien à l'accès aux financements et aux fonds propres par le biais d'abondements de dispositifs existants ou la création de dispositifs nouveaux.

Indicateurs :

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
A	1.2	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien			
A	1.2	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions			
A	1.2	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
A	1.2	FEDER	Transition	RCO11	Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises			
A	1.2	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques			

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
A	1.2	FEDER	Transition	RCR11	Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés						
A	1.2	FEDER	Transition	RCR12	Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises						

A3

A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Objectif spécifique 1.3

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire et les enjeux majeurs présents et à venir montrent la nécessité de mobiliser cet objectif spécifique.

Les objectifs de cette priorité sont de renforcer la dynamique de l'économie et de l'emploi de la Région en axant les efforts sur le développement de nouvelles entreprises et le maintien des entreprises existantes en facilitant leur reprise / transmission et en suscitant l'investissement.

Les résultats escomptés sont :

- l'accroissement du nombre de création et reprise d'entreprises,
- l'accroissement de l'investissement privé,
- l'augmentation du nombre d'emplois créés dans les entreprises soutenues.

Types d'actions :

La région Grand Est affichant un taux de création d'entreprises plus faible que le taux national et un taux de défaillance plus fort, l'accompagnement direct à la création et reprise d'entreprise doit être soutenu. La pérennité des opérations devra être assurée par l'appui de structures compétentes en matière de développement de l'esprit d'entreprise, de formation des chefs d'entreprises et de maturation des entreprises et start-ups.

L'investissement matériel et immatériel permettant la modernisation des entreprises sera également un outil majeur de pérennisation des emplois et vecteur de développement économique.

Les filières structurantes et/ou émergentes du Grand Est seront également soutenues afin de maintenir leur compétitivité et d'assurer leur développement et leur adaptabilité.

La bonne place tenue par la région en termes d'exportation ne doit pas laisser de côté les PME pour lesquelles le développement de leurs échanges avec l'étranger peut souvent être freiné sans un accompagnement adapté.

Les investissements immatériels/matériels :

- L'apport d'ingénierie (recours à des compétences externes) portant notamment sur la stratégie de l'entreprise, son niveau de performance (achats/approvisionnements, efficacité de l'organisation et des *process*), et son développement ;
- Les investissements matériels et immatériels s'inscrivant dans un plan de développement (augmentation de l'appareil de production et/ou recherche d'une amélioration de la compétitivité).

Les projets doivent présenter un caractère déterminant pour la pérennité et le développement de l'entreprise et des effets en matière de création et/ou de maintien d'emplois et de création de valeur économique.

Ligne de partage avec le FSE+ à définir

La création et la reprise d'entreprises :

- La création d'entreprises génératrices d'emplois ;
- La reprise et transmission d'entreprises maintenant des emplois et si possible en créant d'autres.

Des retombées en matière de maintien et/ou création d'emplois, de valeur économique et de pérennité du modèle économique seront attendues.

La mise en réseau entre entreprises :

- Les actions collectives et l'accompagnement (recours à des compétences externes) à la structuration, l'animation et/ou la promotion d'une filière économique ;
- Les actions collectives et les mesures d'accompagnement (recours à des compétences externes) visant à accroître la compétitivité des entreprises participantes (tout type d'entreprises et toutes filières).

Les projets devront présenter des retombées en termes de valeur économique. La cohérence et le caractère durable de la démarche et l'impact prévu sur l'anticipation des évolutions liées à la filière, au secteur d'activité et aux territoires considérés seront également examinés.

L'accompagnement et la promotion de l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat :

Ligne de partage avec le FSE+ à définir

- La sensibilisation à la création-reprise d'entreprises ;
- L'accompagnement des porteurs de projets par des outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques ;
- L'accompagnement de la maturation et de l'incubation des projets d'entreprises/start-ups innovantes ainsi que des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- La sensibilisation à l'entreprenariat innovant.

Les actions de promotion et d'accompagnement à l'internationalisation des entreprises :

- La sensibilisation et la formation aux techniques de l'export ;
- La participation mutualisée à des missions à l'étranger ou à des salons internationaux en France ou à l'étranger ;
- Dispositifs spécifiques d'accompagnement des primo-exportateurs ou exportateurs plus aguerris sur de nouveaux marchés ;
- Renforcement des équipes à l'export d'une entreprise par l'engagement d'un VIE ou d'un VIE à temps partagé.

Pour les actions de promotion et d'accompagnement, des éléments seront attendus notamment sur l'adaptation du projet proposé au public ciblé, le caractère structurant du projet pour l'écosystème assurant cohérence et efficacité et l'identification des retombées pour les entreprises du territoire.

Les activités récurrentes relevant du fonctionnement d'une structure ne peuvent pas être soutenues par le FEDER au titre du présent objectif spécifique.

Principaux groupes cibles :

- PME dont les activités sont en lien avec les priorités de la S3, industrielles, de service à l'industrie, de services aux entreprises, artisanales (sont exclues les activités de négoce, de transport pur, les professions libérales réglementées), de l'ESS, culturelles et créatives, touristiques, groupements et associations de PME,
- Clusters,
- Organismes consulaires,
- Pépinières,
- Couveuses,
- Agences de développement économique et d'attractivité,
- Associations d'accompagnement à la création d'entreprises,
- Association têtes de réseau régionales,
- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- EPIC.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
A	1.3	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien			
A	1.3	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions			
A	1.3	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier			
A	1.3	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers			
A	1.3	FEDER	Transition	RCO05	Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
A	1.3	FEDER	Transition	RCR01	Emplois créés dans des entreprises bénéficiant d'un soutien						
A	1.3	FEDER	Transition	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public						



Enjeu B

B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

B1

B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

Objectif spécifique 2.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

L'utilisation de cet objectif spécifique a pour but de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques ambitionnés sur le territoire du Grand Est, à savoir la diminution de la consommation énergétique de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 54% d'ici 2030 et 77% d'ici 2050.

Les résultats attendus liés à cet objectif sont :

- La diminution de la consommation énergétique pour les investissements soutenus,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les investissements soutenus.

Pour ce faire, l'approche plurielle de l'efficacité énergétique est privilégiée. Elle sera donc la clé de voûte de cet objectif spécifique agissant sur le secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional, à savoir le parc de bâtiments, tant résidentiel que tertiaire, tout en prônant l'efficacité énergétique des entreprises et la structuration des actions territoriales dans ce domaine.

Types d'actions :

Promouvoir les projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments

Il s'agit de soutenir des projets de rénovation, de restauration ou de réhabilitation thermique, voire de construction, des bâtiments suivants :

- Parc de logement social et de l'habitat des personnes en fragilité à but non lucratif (EHPAD, MAPAD, foyers handicapés, foyers jeunes travailleurs et foyers migrants, etc.),
- Bâtiments publics, notamment bâtiments éducatifs (écoles, collèges, lycées, etc.), logements communaux et intercommunaux conventionnés et bâtiments qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics (bâtiments des collectivités territoriales, CCAS, bâtiments sportifs, salles polyvalentes, établissements de santé, sociaux, médicaux-sociaux et culturels, ERP, etc.),
- Bâtiments protégés au titre des monuments historiques ou labellisés,
- Bâtiments des associations,
- Bâtiments des entreprises,
- Logements en copropriété,

qui ont fait l'objet d'une étude d'optimisation énergétique préalable. Cette étude intégrera à minima un programme de travaux limitant les émissions de GES et la consommation annuelle d'énergie et/ou permettant de réduire la consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep).

Les critères techniques d'éligibilité énergétique seront définis en cohérence avec la politique régionale de transition énergétique et devront permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le SRADDET en matière de consommation énergétique et d'empreinte carbone.

Les projets de construction de bâtiments neufs seront réservés à des projets exemplaires présentant des performances énergétiques et environnementales allant bien au-delà de la réglementation en vigueur (ex : bâtiments passifs, constructions bois, recours significatif aux matériaux biosourcés et/ou ressourcés, etc.).

Soutenir les projets de procédés et d'utilités, accélérant les initiatives en matière de maîtrise de l'énergie et de valorisation de l'énergie positive et le bas carbone

Il s'agit d'investissements et/ou d'actions améliorant l'efficacité énergétique dans une approche systémique et globale de maîtrise de l'énergie, notamment par les entreprises industrielles et le secteur tertiaire :

- Les investissements portant sur les utilités à moderniser (optimisation de la ventilation, de l'air comprimé, de la vapeur, du froid, de la force motrice, de l'éclairage adossé à une gestion technique centralisée, etc.) ;
- Les investissements portant sur les procédés de production existants permettant une réduction significative des consommations d'énergie (modernisation des équipements et des process, notamment maîtrise de l'énergie des process de production, etc.) ainsi que le pilotage performant de ces procédés et la numérisation des procédés favorisant l'efficacité énergétique ;
- Les investissements d'efficacité énergétique transverses (récupération, stockage et valorisation de la chaleur perdue, hydrogène de récupération, démarches globales d'efficacité énergétique, etc.).

Les projets structurants renforçant le caractère global et exemplaire des démarches seront prioritaires.

De manière transversale, les actions d'accompagnement, de sensibilisation, d'animation, visant l'acculturation, l'ingénierie, la structuration, la montée en compétences et l'acceptabilité des populations dans la mise en œuvre des actions visant une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone sur le territoire Grand Est sont jugées prioritaires. L'objectif est de soutenir les actions prônant les démarches écoresponsables et performantes, et qui permettent notamment d'encourager une remontée à l'Autorité de Gestion de projets d'investissement pouvant bénéficier de subventions FEDER.

Les actions visant à soutenir le fonctionnement récurrent des structures seront inéligibles.

Principaux groupes cibles :

- Collectivités et leurs groupements,
- Parcs naturels régionaux,
- Etablissements publics,
- Associations,
- Organisations professionnelles, chambres consulaires et fédérations professionnelles,
- Entreprises, notamment TPE et PME,
- Sociétés coopératives, Société d'Economie Mixte,
- Syndicats mixtes,
- Groupements d'intérêt public,
- Fondations,
- Etablissements d'hospitalisation,
- Bailleurs de logements sociaux tels que mentionnés à l'article 323-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Sociétés de tiers financement.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.1	FEDER	Transition	RCO18	Ménages bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement			
B	2.1	FEDER	Transition	RCO19	Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique			
B	2.1	FEDER	Transition	RCO002	Entreprises bénéficiant de subventions			
B	2.1	FEDER	Transition	RCO003	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.1	FEDER	Transition	RCR26	Consommation finale d'énergie annuelle (dont: utilisateurs résidentiels, non résidentiels privés et non résidentiels publics)						
B	2.1	FEDER	Transition	RCR29	Émissions estimées de gaz à effet de serre						
B	2.1	FEDER	Transition	RCR001	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien						

B2

B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

Objectif spécifique 2.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic montre que pour contribuer à la réalisation de la neutralité carbone visée dans l'Accord de Paris et le Pacte vert pour l'Europe, le Grand Est doit faire progresser la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale de 21 % (donnée 2017) à 41% en 2030.

Pour être atteint, cet objectif nécessite la mise en place de mesures spécifiques, ambitieuses et réalistes, en faveur des énergies provenant de sources renouvelables. Celles-ci ont été définies en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et selon des vecteurs de décarbonation pertinents pour le Grand Est.

L'objectif recherché en mobilisant cet objectif spécifique du FEDER est de faire progresser la production d'énergie issue des énergies renouvelables et de récupération.

La chaleur renouvelable est un vecteur essentiel de décarbonation. L'énergie renouvelable et de récupération livrée sous forme de chaleur est actuellement plus réduite en Grand Est en termes d'installations de production, en comparaison de la production d'électricité renouvelable. Diversifier le mix-énergétique régional et national en renforçant le développement de la chaleur renouvelable devra favoriser par conséquent un meilleur équilibre entre les différents vecteurs énergétiques.

La création et l'extension de réseaux de chaleur et de froid constitueront un levier d'actions éligibles pour l'intégration massive de ces EnR/R dans le mix énergétique régional ainsi que l'atteinte de niveaux d'émissions de CO₂ très faibles comparativement à des réseaux alimentés par des énergies fossiles.

Par ailleurs, les opérations soutenues devront permettre d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques en rapprochant les lieux de production et de consommation, en favorisant l'autoconsommation et le stockage des énergies renouvelables et de récupération produites.

Enfin, la position géographique du Grand Est et son important tissu industriel en font une région prometteuse pour le développement d'une filière hydrogène locale. Le soutien à l'hydrogène renouvelable contribuera ici à favoriser et à accompagner la croissance de ce vecteur à fort potentiel, non seulement en vue d'une transition énergétique durable, mais aussi pour répondre à l'ambition nationale et européenne de développement de nouvelles filières industrielles et de création d'emplois dans un contexte économique fortement perturbé par la crise sanitaire.

Les résultats attendus sont :

- Une augmentation de la production de l'énergie renouvelable produite,
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Types d'actions :

Au regard de la logique d'intervention présentée ci-dessus et des résultats escomptés, les typologies d'actions suivantes seront éligibles au titre du FEDER et de cet objectif spécifique :

- **Développement des installations de production d'EnR/R** en vue de la diversification du mix énergétique et de la valorisation des ressources du territoire à travers une gestion raisonnée en matière d'usages et de fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère. Cinq types d'EnR/R présentant un fort potentiel de développement régional et d'effet de levier des aides européennes seront soutenus :
 - bois/biomasse ;
 - géothermie ;
 - solaire thermique ;
 - biogaz, notamment les unités de méthanisation collectives, contribuant à la mobilisation de nouveaux gisements (STEP, biodéchets ménagers entre autres) et au développement de filières émergentes telles que la bioéconomie ;
 - récupération de la chaleur.
- **Création et extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par plus de 60% d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur.** Sont ciblés les réseaux diversifiant leur bouquet énergétique en intégrant les EnR/R mentionnées plus haut.
- **Intégration de solutions techniques/process dans le système énergétique** qui devra permettre de :
 - développer et d'optimiser le stockage des EnR/R, notamment pour faire face à l'intermittence et/ou à la saisonnalité de certaines énergies renouvelables ;
 - favoriser l'équilibre entre leur production et leur consommation en temps réel, en particulier à travers les *smart grids*.

Les opérations éligibles contribueront à développer la production d'énergies renouvelables décentralisée tout en limitant les besoins de renforcement ou d'extension de réseaux de distribution. Dans cette perspective, les projets de stockage et de flexibilité pour les installations de production d'EnR électriques en autoconsommation collective (solaire photovoltaïque, hydroélectricité, etc.) seront notamment soutenus.

- **Développer les écosystèmes d'hydrogène renouvelable** afin d'accélérer l'installation de ce vecteur énergétique à fort potentiel dans le paysage régional. Cela se traduira en particulier par le soutien à des projets de production d'hydrogène renouvelable ensuite distribué pour des usages existants et/ou à déployer plus fortement sur le territoire à travers des actions d'accompagnement, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de la filière et des consommateurs potentiels.
- **Actions d'accompagnement, de sensibilisation et d'animation** visant l'acculturation, l'ingénierie, la structuration, la montée en compétences et l'acceptabilité des populations dans la mise en œuvre d'actions pour une Europe plus verte et à faible carbone sur le territoire Grand Est.

Principaux groupes cibles :

- collectivités et leurs groupements,
- établissements publics,
- associations,
- organisations professionnelles telles que les chambres consulaires, les fédérations et syndicats d'énergie,
- entreprises (hors entreprises de construction ou de promotion immobilière),
- entreprises publiques locales,
- bailleurs de logements sociaux tels que mentionnés à l'article 323-1 du code de la construction et de l'habitation,
- communautés d'énergie renouvelable.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.2	FEDER	Transition	RCO22	Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables			
B	2.2	FEDER	Transition	RCO97	Communautés d'énergie renouvelable bénéficiant d'un soutien			
B	2.2	FEDER	Transition	RCO023	Systèmes numériques de gestion de réseaux énergétiques intelligents			
B	2.2	FEDER	Transition	RCO105	Solutions de stockage d'électricité			
B	2.2	FEDER	Transition	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont micro, petites, moyennes, grandes)			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.2	FEDER	Transition	RCR029	Émissions estimées de gaz à effet de serre						
B	2.2	FEDER	Transition	RCR31	Total de l'énergie renouvelable produite						

B3

B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Objectif spécifique 2.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le Grand Est devrait connaître une hausse des températures. Ces évolutions risquent d'engendrer une intensification des risques naturels tels qu'inondations, glissements de terrains, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies et provoquer une multiplication des périodes de sécheresse aux lourdes conséquences pour les activités économiques, ainsi que des épisodes de fortes chaleurs avec des effets sur la santé et les écosystèmes.

Les objectifs à atteindre au travers de cet objectif spécifique seront de renforcer la connaissance des risques naturels et des impacts du changement climatique, de réduire l'exposition des populations et d'augmenter la résilience des territoires, des activités et systèmes.

La Région Grand Est souhaite combattre la vulnérabilité des hommes et des activités économiques face à ces menaces :

- par la poursuite et le renforcement des actions d'atténuation du changement climatique,
- par l'approfondissement et la diffusion des connaissances sur les risques naturels, les impacts et les vulnérabilités du territoire au changement climatique à l'échelle régionale et locale,
- par la sensibilisation de tous les acteurs et du grand public à la nécessaire évolution des comportements, notamment en matière de préservation des ressources,
- par le développement d'une culture de la prévention du risque et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques et plus globalement dans la conception et la réalisation des projets publics et privés (gestion adaptative),
- par le soutien aux actions visant l'adaptation des aménagements, activités et systèmes économiques aux impacts du changement climatique afin d'en améliorer la résilience.

Ces actions doivent amener aux résultats suivants :

- un accroissement du nombre de personnes sensibilisées aux risques et impact du changement climatique,
- une augmentation de la population couverte par des systèmes de prévention des risques,
- une augmentation de la population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles

Types d'actions :

Amélioration de la connaissance fine des risques et des impacts du changement climatique dans les territoires à l'échelle régionale et infrarégionale :

- Etudes et travaux de recherche (approche interdisciplinaire, prospective...) et d'observation relatives à l'analyse croisée des impacts du réchauffement climatique sur l'environnement, les activités et systèmes, l'économie et l'emploi ;
- Animation et outils permettant l'interface entre connaissance et action : centralisation, vulgarisation et diffusion des connaissances, valorisation des retours d'expériences et solutions innovantes ;

- Outils d'information et de sensibilisation des publics, démarches participatives locales favorisant l'appropriation des enjeux du changement climatique et l'évolution des comportements en matière de préservation des ressources à destination du public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque et de la transition écologique.

Développement des outils de prévention du risque et de l'adaptation au changement climatique :

- Prévention des risques notamment, de sécheresse, des risques sismiques et de mouvements de terrain : mise en place de moyens de surveillance et d'avertissement rapides et efficaces, création d'outils d'anticipation des besoins en eau, développement d'outils de comptage et de modélisation pour optimiser les prélèvements d'eau et sécuriser les usages prioritaires ;
- Renforcement des liens entre les systèmes d'information sur les risques et les comportements à adopter (par ex. canicule et pollution de l'air et de l'eau, inondations...);
- Actions de sensibilisation, formation visant à une meilleure intégration des enjeux de l'adaptation dans les politiques publiques : analyse coût-avantage des projets et dispositifs, évaluation économique des risques ;
- Soutien aux démarches locales innovantes (planification, participation des acteurs, habitants etc.).

Soutien aux actions dans l'aménagement, l'accompagnement des filières économiques, la sécurisation des usages et reconquête des ressources naturelles :

- Evolution des aménagements, activités et systèmes favorisant l'adaptation et la résilience au changement climatique (étude et investissement) ;
- Programmes mixtes d'actions de prévention des inondations, de préservation et de restauration des milieux aquatiques, de gestion multi-usage des étiages...Seront éligibles les projets menés sur les bassins versants des fleuves Meuse, Rhin, Moselle, Saone et Seine, dans le cadre de programmes coordonnés par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB), Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE) ou autres structures de bassins versants.

Il s'agit notamment d'études et travaux d'aménagement des territoires exposés aux risques, visant à garantir la protection contre les inondations, la gestion multiusage des étiages et la restauration des cours d'eau et milieux humides :

- o Travaux de protection et de lutte contre les inondations : zones de ralentissement dynamique des crues, construction et restauration de digues, construction et mise en place de protections localisées comme des batardeaux, des bassins de rétention, pose de repères de crue ;
 - o Travaux d'aménagement : renaturation, plantation d'arbres, reaménagement de l'ancien lit d'un cours d'eau (méandrage), dispositifs de franchissement piscicole ;
 - o Gestion des écoulements dans les zones urbanisées ;
 - o Etc...
- Mise en oeuvre d'actions d'économie d'eau, de stockage de substitution, d'optimisation d'ouvrages hydrauliques, de recharge de nappe, d'interconnexion de réseaux ;
 - Mise en oeuvre d'actions de désimperméabilisation, infiltration, nature en ville, aménagements en faveur de la perméabilité des sols (action sur des constructions existantes et/ou de nouvelles constructions), gestion du ruissellement à la parcelle, création d'îlots de fraîcheur en ville.

Principaux groupes cibles :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- établissements publics territoriaux de bassins,
- établissements publics (VNF, ONF, OFB, BRGM...),
- services déconcentrés de l'Etat,
- associations, fondations.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.4	FEDER	Transition	RCO024	Investissement des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance, de préparation d'alerte et de réaction en cas de catastrophe			
B	2.4	FEDER	Transition	RCO025	Ouvrages nouveaux ou renforcés dans le cadre de la protection contre les inondations			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.4	FEDER	Transition	RCR035	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations						
B	2.4	FEDER	Transition	RCR037	Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques						

B4

B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire

Objectif spécifique 2.6

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic fait état d'un gisement de déchets sur la région Grand Est en 2015 de près de 22 millions de tonnes. Le volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui vise à réduire cette production et à accroître la valorisation de ces déchets a d'ores et déjà permis de progresser dans ces objectifs. Néanmoins, l'action doit se renforcer pour être en capacité d'atteindre les objectifs réglementaires prévus dans la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

La transition vers une économie circulaire repose en premier lieu sur le changement du modèle économique des entreprises, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits et services. Des actions en direction des consommateurs sont également nécessaires pour favoriser la transition avec une consommation plus intelligente et durable. Enfin, la prévention et la gestion des déchets doit encore être soutenue pour atteindre les objectifs réglementaires.

En cohérence avec le volet « déchets » du SRADDET, l'objectif spécifique « économie circulaire » est mobilisé dans l'optique d'atteindre les trois objectifs suivants :

- Accroître le nombre d'entreprises s'engageant dans de nouveaux modèles économiques telles l'écoconception ou l'économie de la fonctionnalité et faisant des déchets qu'on ne peut éviter une ressource et une source de développement économique et d'emploi,
- Renforcer la structuration et la dynamique des filières de l'économie circulaire,
- Réduire la production de déchets,
- Accroître la valorisation des déchets.

Le SRADDET identifie notamment des domaines prioritaires sur lesquels concentrer les efforts de soutien à l'économie circulaire :

- Le BTP (en 2020, les déchets du BTP représentent 15,65 millions de tonnes, soit 69 % des déchets générés à l'échelle du Grand Est) ;
- Le plastique (en parallèle des réductions de production à la source, le programme du gouvernement porte l'ambition de viser 100 % de plastique recyclé d'ici 2025, le taux de recyclage en France étant actuellement seulement de 21,3 % (30 % en Europe). Le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) de la Région Grand Est fixe des objectifs ambitieux pour s'inscrire dans la trajectoire européenne et nationale de valorisation des plastiques) ;
- Les DAE (d'ici 2022/2025, la région devrait disposer d'une capacité de l'ordre de 500 000 tonnes pour la préparation de CSR (Combustibles Solides de Récupération)).

Outre ces axes de soutien essentiels, il s'agit également de renforcer l'implication des acteurs économiques dans les différentes composantes de l'économie circulaire : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, etc...

Les résultats attendus dans le cadre de cet objectif spécifique sont :

- L'augmentation du nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'économie circulaire,
- L'augmentation des produits recyclés ou valorisés.

Types d'actions :

De manière transversale, les typologies d'actions pouvant être soutenues à travers cet objectif spécifique sont les suivantes :

Projets de valorisation, de gestion, de démarches expérimentales et d'investissement :

- Les études en lien avec les projets d'économie circulaire dans les entreprises (écoconception, étude préalable, étude de faisabilité, étude d'opportunité, diagnostic d'optimisation de production, éco-label, etc...) ;
- Les investissements dans les *process* pour réduire le recours aux ressources primaires et non renouvelables ;
- Les investissements permettant de développer de nouvelles solutions de valorisation, d'optimisation des ressources ;
- Les projets d'écoconception, de régénération, d'intégration des Matières Premières Recyclées (MPR) dans les procédés industriels ;
- Les démarches expérimentales (avec droit à l'échec) ;
- La mise en place de plateformes de tri/massification de DAE dont le maillage serait optimisé sur l'ensemble du territoire régional avec étude d'opportunité au préalable ;
- Les investissements portant sur la valorisation matière ou énergétique des DAE, etc... ;
- Les investissements permettant la préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir de DAE collectés localement et/ou pré-triés sur les plateformes de tri/massification situées sur le territoire ou sur les territoires proches ;
- Les investissements de modernisation de déchèteries permettant d'accueillir de nouvelles filières ;
- Les investissements (outils, plateformes, aménagements, etc...) de valorisation des déchets du BTP, en particulier des terres polluées et de déchets inertes de chantiers du BTP ;
- Dans le cadre de la filière plastique, les opérations collectives structurantes en fléchant certaines résines ou certains flux (via un appel à projets par exemple) ;
- Etc...

Animation, actions de promotion, structuration de filières... :

- Les actions de prévention, de sensibilisation des acteurs, d'animation territoriale, la mise en place de réseaux d'acteurs, l'animation de réseaux d'acteurs, etc... ;
- Le développement des filières locales d'amélioration du tri à la source, de collecte, de traitement, recyclage, valorisation réemploi des déchets etc... dans une logique d'économie circulaire ;
- Animation de la filière économie circulaire du BTP et du plastique ;
- L'accompagnement des entreprises, des filières dans leur transition verte (économie circulaire) et des nouveaux modes de gestion (exemple : encouragement à la mise en place de la triple comptabilité) ;
- Le développement et la structuration de circuits courts, de consommation de proximité... ;

- L'animation territoriale avec les acteurs concernés visant à capter les gisements, à optimiser le tri et à la valorisation des DAE ;
- La structuration de filières de valorisation matière innovantes (nouveaux déchets, nouvelles technologie de tri...);
- Les études pour la mise en œuvre d'une tarification incitative et les actions de promotion ;
- Les projet de structuration de filière avec plusieurs partenaires et éventuellement chef de file (sécurisation des approvisionnements en matériaux recyclés, réseau interprofessionnel, etc...). La notion de filière fait référence au cycle de vie d'une matière ou d'un produit (produire, trier, réutiliser, recycler) ;
- Les démarches Ecologiques Industrielles et Territoriales (EIT) ;
- Etc...

Une attention particulière sera donnée :

- aux projets intégrant la notion de filière complète (de la fabrication du produit à l'après-vie du produit) ;
- aux projets de recyclage des ressources limitées ou en voie de raréfaction (ex : minéraux et métaux utilisés par l'industrie et les TIC, etc...) ;
- au recyclage des produits liés à la crise sanitaire COVID-19 (masques...);
- aux constructions intégrant des matériaux recyclés.

Sauf exceptions, ne seront pas soutenus les projets en lien avec l'incinération (hors CSR) ou l'enfouissement des déchets.

Principaux groupes cibles :

- Entreprises de toute filière (agricole, bois, BTP, plastique, textile, etc...) :
 - o TPE
 - o PMI-PME
 - o Entreprises de l'ESS, quelle que soit leur forme juridique
 - o Etc... ;
- Associations à but non lucratif ;
- Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Groupements d'Intérêt Public ;
- Organisations représentant les entreprises ;
- Sociétés Publiques Locales ;
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.6	FEDER	Transition	RCO034	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets	tonnes/an		
B	2.6	FEDER	Transition	RCO107	Investissements dans des installations de collecte sélective des déchets	euro		

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
B	2.6	FEDER	Transition	RCR103	Déchets collectés séparément	tonnes/an					
B	2.6	FEDER	Transition	RCR047	Déchets recyclés	tonnes/an					
B	2.6	FEDER	Transition	RCR048	Déchets utilisés comme matières premières	tonnes/an					

B5

B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Objectif spécifique 2.7

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic met en avant la fragilisation de la biodiversité, de la qualité des eaux qui restent à améliorer, des enjeux existants en matière de qualité de l'air, notamment dans les agglomérations et du potentiel que les friches pourraient représenter pour lutter contre l'artificialisation croissante des sols.

En mobilisant cet objectif spécifique, les objectifs suivants sont visés :

- Améliorer la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes,
- Réduire la pollution des eaux, de l'air et des sols.

Des résultats sont attendus en termes :

- D'augmentation des surfaces protégées ou réhabilitées,
- D'augmentation du nombre d'espèces menacées ayant pu bénéficier d'une action spécifique de préservation ou de protection,
- D'augmentation des milieux aquatiques ou nappes traitées en vue d'une amélioration de la qualité des eaux,
- D'augmentation des friches réhabilitées,
- D'augmentation du nombre de dispositifs permettant la surveillance ou l'amélioration de la qualité de l'air.

Types d'actions :

Ligne de partage avec le FEADER à déterminer

Améliorer la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes :

Connaissance, suivi de la biodiversité :

Il s'agit de réaliser des inventaires naturalistes, développer des indicateurs d'état de pression de réponse, développer une plateforme numérique régionale qui compile les données, et communiquer sur les résultats, dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Il s'agit également d'actualiser les données sur les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), compléter son réseau, mettre à jour et communiquer sur les listes rouges d'espèces menacées. Ces actions permettront de structurer et alimenter l'Observatoire Régional de la Biodiversité ainsi que les programmes régionaux de recherche sur la biodiversité.

Protection, gestion et animation de sites naturels (y compris Natura 2000) :

Ces actions viseront à accentuer la mise en animation des sites Natura 2000 et la mise en œuvre de contrats. Il s'agit de mettre en œuvre les plans de gestion et également de consolider le réseaux de réserves naturelles par la création de nouvelles réserves naturelles régionales et nationales. Des plans de gestion concertés et des zones de quietudes seront définis en cohérence avec la stratégie aire protégées. Ces actions s'appuieront également sur les conservatoires d'espaces naturels.

Restauration écologique des habitats et des espèces des milieux terrestres, marins et aquatiques (y compris en zones Natura 2000) :

C'est à dire les travaux de restauration et entretien de milieux ouverts par débroussaillage, équipement et gestion pastorale, clôtures, nature en ville, protection des sites sensibles, création de clairières, de mares, dispositif de développement du bois sénéscent, et mise en œuvre de régénération dirigées, développement de zones de quiétudes... mettre en œuvre des travaux de restauration dans les Parcs Naturels Régionaux, travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Ces actions s'appuieront sur les conservatoires d'espaces naturels, les parcs naturels régionaux et les centres de soin de la faune sauvage. Les actions de renaturation comprendront également quand cela est possible des acquisitions foncières publiques.

Restauration des continuités écologiques et reconquête des milieux en préservant l'existant et en améliorant le cadre de vie :

encourager l'émergence de projet TVB dans des zones en déficit, développer les projets de plantations d'arbres le long des routes et des canaux, déployer des projets de restauration de la biodiversité en milieux agricole, nature en ville, remise à ciel ouvert des cours d'eau, projets de suppressions d'obstacles au déplacement d'espèces terrestres et aquatiques.

Protection de la faune et la flore menacées, y compris les espèces migratrices:

mettre en œuvre la déclinaison régionale des plans nationaux d'action (PNA) et les plans régionaux d'action (PRA) construits autour de 3 axes: connaissance, protection et restauration. Il s'agit également d'engager un programme régional d'étude et de soutien aux prairies permanentes, essentielles au développement de la biodiversité régionale.

Sensibilisation et aménagements en milieu scolaire en faveur de la réduction des déchets, de la biodiversité, des cultures biologiques, le cas échéant en lien avec la santé :

équipements, travaux et communication dans les établissements scolaires visant aux changements de pratiques et à la mise en place de nouveaux supports pédagogiques pérennes. Des modules de formation à la biodiversité/eaux seront également développés pour les formations professionnelles.

Réduire la pollution :

Améliorer la connaissance en matière de pollution dans les sols et dans l'air (origines, impacts, traitements : microparticules, pesticides, ...).

Etudes et actions de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour restaurer les milieux aquatiques et pérenniser l'alimentation en eau potable (y compris bassins miniers, Moselle, nappe rhénane, nappe de la craie).

Renforcer la prise en compte croisée des enjeux de la qualité de l'air, du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité, le cas échéant en lien avec la santé, dans les projets d'aménagement, la gestion des transports, les processus industriels, les pratiques agricoles etc.

Soutenir la réhabilitation et la reconversion des friches : on vise l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie ainsi que la revitalisation des villes. Le but ici est de prévenir, réhabiliter et de décontaminer les friches : des espaces délaissés dont les locaux ou terrains ont été utilisés à des fins industrielles, artisanales, agricoles (hors surface de production), commerciales, militaires, ferroviaires et dont l'état rend impossible toute réutilisation sans travaux préalables de réhabilitation. Il s'agit donc de soutenir :

- Les actions visant à prévenir la formation de friches,
- Les opérations liées à la reconversion des friches ou à leur renaturation dans un objectif de reconquête de la biodiversité,
- Le traitement des verrues paysagères,
- Le désamiantage, la démolition, la déconstruction, la remise à plat du terrain,
- Les travaux de dépollution,
- Les actions visant à préserver le patrimoine,
- La réaffectation des friches au travers de projets structurants.

Soutien à des actions et dispositifs permettant la surveillance de polluants atmosphériques et l'amélioration de la qualité de l'air : stations de mesure de la qualité de l'air et communication des résultats, sensibilisation du public sur la qualité de l'air extérieur, améliorer la qualité de l'air via la végétalisation urbaine (murs, toits, terrasses végétalisés, mobiliers urbains végétalisés, plantations d'arbres en ville... en veillant au choix des espèces, non allergènes et adaptées aux évolutions climatiques, chaleur manque d'eau...), amélioration de la connaissance de la biodiversité en milieu urbain, développement de jardins partagés, création de potagers en milieu urbain y compris sur la voie publique.

Principaux groupes cibles :

- observatoire Régional de la Biodiversité,
- observatoire Climat Air Energie,
- Direction Départementales des Territoires,
- DREAL,
- collectivités territoriales et leurs groupements,
- Conservatoire d'Espaces Naturels,
- associations,
- syndicats mixtes (Parc Naturels notamment),
- investisseurs privés,
- Sociétés d'économie mixte (SEM),
- Établissement public foncier de Lorraine (puis Grand Est).

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]

B6

B6 : Mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable

Objectif spécifique 2.8

Résultats escomptés et logique d'intervention :

D'après le diagnostic, les transports représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Est. La mobilité quotidienne est très marquée par l'usage de la voiture individuelle qui est une conséquence directe de l'étalement urbain et de la polarisation grandissante exercée par les centres urbains régionaux, mais également des flux transfrontaliers.

Dans l'objectif de réduction de 90 % des gaz à effet de serre dus aux transports, d'ici à 2050, ambitionné par le pacte vert pour l'Europe, l'action de cet objectif spécifique sur la mobilité urbaine multimodale durable sera concentrées sur la mobilité quotidienne afin de réduire à terme le nombre de véhicules individuels sur les routes. L'objectif de cet objectif spécifique est d'augmenter l'usage des modes actifs de déplacement (piéton, cyclables...), des transports en commun, et les alternatives aux véhicules thermiques, notamment dans les agglomérations.

Cela implique le développement d'infrastructures, mais aussi l'accompagnement et la sensibilisation vers la mobilité durable.

Des résultats sont attendus en termes :

- D'augmentation des solutions alternatives à l'autosolisme et au véhicule thermique.

Types d'actions :

Soutenir le déploiement de mobilités innovantes, mobilités douces alternatives à l'usage individuel de la voiture, en lien avec la cohésion territoriale et dans une optique de mobilité inclusive : Aire de covoiturage, autopartage, kiosque de mobilité et de services, développement des modes de transports alternatifs à l'autosolisme pour les travailleurs, notamment frontaliers, infrastructures de mobilité douce...

Renforcer l'intermodalité sur et entre les territoires (territoire urbains / ruraux / transfrontaliers...): Accroître l'utilisation des transports en commun par tous types de publics en développant de nouveaux pôles d'intermodalité adossés à une réflexion globale de l'aménagement de leurs abords, et en coordonnant et articulant les offres de transports de voyageurs afin de fluidifier la chaîne de déplacement, jusqu'au dernier km (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs...).

Renforcer l'approche stratégique de mobilité dans les territoires et accompagner les changements de pratiques : Mise en place d'études stratégiques de mobilité pour les bassins de mobilité (intégrant le caractère transfrontalier de certains bassins de mobilité) et d'outils de gestion intelligente des flux de mobilité, la mise en place de politiques d'information, de communication et d'éducation aux mobilités, en partenariat avec les acteurs locaux (tissus associatifs, socioprofessionnels, collectivités...), mise en place de démarches interterritoriales (contrat de réciprocité) pour traiter des sujets de mobilités, d'attractivité et de liens entre les territoires.

Développer des modes de transports bas carbone (électrique, hydrogène, GNV/bioGNV) par un maillage du territoire Grand Est en infrastructures et solutions de mobilité : Déploiement

d'infrastructures de recharge en adéquation avec la croissance du nombre de véhicules électriques, hydrogène et gaz.

Principaux groupes cibles :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements, en qualité d'Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (AOMD),
- Les propriétaires des infrastructures concernées,
- Autres : services déconcentrés de l'Etat, établissements publics et SEM, entreprises partenaires des collectivités...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
B	2.8	FEDER	Transition	RC054	Connexions intermodales nouvelles ou modernisées			
B	2.8	FEDER	Transition	RC059	Infrastructures pour carburants alternatifs (points de recharge ou de ravitaillement) bénéficiant d'un soutien			
B	2.8	FEDER	Transition	RC060	Villes et agglomérations dotées de systèmes numérisés de transports urbains nouvellement construits ou modernisés			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]



Enjeu C

C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

C1

C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé

Objectif spécifique 4.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Partant du diagnostic territorial, il s'avère nécessaire de prioriser un volet d'actions qui visera à la résilience du système de santé sur l'ensemble de l'espace régional.

Les objectifs à atteindre seront de palier aux faiblesses du territoire en termes d'accessibilité aux soins ainsi que de développer un véritable tissu d'actions d'information et de sensibilisation aux problématiques de santé, permettant ainsi d'assurer une prévention en amont auprès de la population. Par ailleurs, dans un contexte actuel fortement marqué par le vieillissement de la population, le troisième objectif à atteindre est de multiplier les alternatives innovantes en termes de solution d'hébergement adaptée aux seniors, et ce, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les résultats attendus sont :

- L'accroissement de l'accessibilité aux infrastructures de soins,
- L'augmentation du nombre de place d'hébergement adaptées aux seniors,
- L'augmentation du nombre de personnes sensibilisées aux risques liés à la santé.

Types d'actions :

Afin de renforcer l'offre de soins de proximité et l'attractivité du territoire, les typologies d'actions suivantes peuvent être financées dans le cadre de cet objectif spécifique :

Soutien au développement de structures de santé de proximité et aux actions innovantes d'accès aux soins

Ce dispositif doit permettre de résorber les disparités territoriales en développant l'accès à l'offre de soins par la construction et le développement de structures de santé de proximité. Sont notamment ciblées les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) mais également toute action innovante permettant de développer l'accès aux soins de tout un chacun. Ces infrastructures s'appuieront sur un exercice coordonné des professionnels de santé afin de répondre au mieux aux besoins de la population en lien avec les problèmes de santé actuels (vieillesse de la population, prise en charge des maladies chroniques...). Leur mise en place doit s'appuyer sur un projet de santé local multi-acteurs axé sur des objectifs opérationnels liés à la santé des patients. Parallèlement, ces structures permettront de renforcer l'attractivité du territoire en favorisant l'installation et le maintien de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Le présent dispositif permet également de financer les centres de santé polyvalents, les tiers lieux multi modaux en faveur de la santé, les centres d'accueil de jour ainsi que les structures mobiles visant à favoriser l'accès aux soins de tout un chacun. Ces structures permettront de renforcer la résilience du système de santé du territoire.

Les projets suivants pourront être financés :

- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en veillant à préserver la vitalité et le dynamisme des centralités ;
- centres de santé polyvalents ;
- tiers lieux multi modaux en faveur de la santé (maison des professionnels de santé) ;
- centres d'accueil de jour (à destination des personnes porteuses d'un handicap, des personnes âgées...);
- actions innovantes permettant l'accès aux soins (ex. : structures mobiles) ;
- etc...

Soutien à des alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux seniors

Dans la perspective d'un vieillissement de la population, le constat actuel souligne la subsistance d'un parc de logement inadapté, tant qualitativement que quantitativement, aux besoins naissants de ce vieillissement démographique. Le caractère adapté des logements est un réel facteur de prévention des risques et de la fragilité et permet ainsi de réduire les risques en matière de santé.

Le présent dispositif a pour objectif de soutenir des alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux besoins des seniors.

Les projets suivants pourront être financés :

- structures d'habitat partagé ;
- structures d'habitat intergénérationnel ;
- habitats autogérés.

Soutien à des actions d'information et de promotion de la santé

Le présent dispositif vise au développement d'actions d'information et de promotion de la santé sur le territoire. Les actions préventives mises en place auront ainsi pour objectif de sensibiliser la population sur l'ensemble des risques liés à la santé afin d'éviter l'apparition et le développement de maladies ou d'incapacités. Ainsi, des actions ciblées sur des thématiques telles que la nutrition, l'environnement ou encore le bien-être (liste non limitative) en lien avec leur impact sur la santé pourront être mises en place.

Ces actions cibleront en priorité les populations les plus vulnérables: personnes âgées, jeunes, migrants et personnes en situation de handicap.

Ces actions peuvent prendre diverses formes : manifestations axées sur une information collective (forum, salon, intervention de professionnels de santé...), information individuelle, publication de brochures....

Principaux groupes cibles :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP),
- établissements publics de santé ;
- associations,
- mutualités,
- fondations,
- sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires,
- sociétés civiles immobilières,
- sociétés d'économie mixte,

- PME et leurs groupements.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
C	4.4	FEDER	Transition	RCO69	RCO 69 : Capacité des infrastructures de soins de santé nouvelles ou améliorées. Infrastructures de soins au sens de : centres de santé, maisons de naissance, maisons de santé			
C	4.4	FEDER	Transition	RCO70	RCO 70 : Capacité des infrastructures sociales nouvelles ou améliorées (sauf logement) Places créées dans des infrastructures sociales (autres que logements) dont soins aux personnes âgées et soins de longue durée			

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
C	4.4	FEDER	Transition	RCR73	RCR 73 : Utilisateurs annuels des infrastructures de soins de santé						
C	4.4	FEDER	Transition	RCR74	RCR74 : Utilisateurs annuels des installations sociales nouvelles ou modernisées						

C2

C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Objectif spécifique 4.5

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Au regard du diagnostic territorial qui présente une offre hétérogène en termes d'équipements culturels et un secteur du tourisme dont le poids économique s'avère plus faible comparé à d'autres territoires régionaux et compte tenu des enjeux majeurs présents et à venir tant en termes économiques qu'en termes de créations d'emplois, l'objectif recherché dans le cadre de cette priorité sera d'accroître le potentiel de développement des filières culturelles et touristiques de la région.

Dans cette optique, la priorité devra cibler le développement, au sens large, des structures œuvrant dans les domaines culturels et touristiques. Les aides à la création, à la modernisation ou encore à la reprise de telles structures constitueront un effet de levier non négligeable pour exploiter le potentiel économique que constitue ces deux filières.

Parallèlement, des actions visant à la structuration et à la mise en place d'actions collectives seront également soutenues afin d'accroître la compétitivité des structures œuvrant dans les domaines culturels et touristiques.

Les initiatives axées sur l'innovation sociale feront également l'objet d'un soutien afin de favoriser les projets qui permettront de mettre en avant l'entrepreneuriat social ou encore l'inclusion sociale, la cohésion ainsi que l'insertion.

Les résultats attendus sont :

- La création d'emplois dans les filières culturelles et touristiques,
- L'augmentation du nombre de visiteurs dans les sites soutenus.

Types d'actions :

Financement de projets de préservation, de restauration, de modernisation et d'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine

Les objectifs attendus dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- Permettre la préservation et la restauration de lieux et structures relevant des domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme ;
- Accompagner le développement et la modernisation des lieux et structures relevant des domaines de la culture, du tourisme et du patrimoine avec une attention particulière portée sur les volets durable, digital et innovation ;
Ligne de partage avec le FSE+ à déterminer
- Accompagner la création et la reprise de structures permettant d'exploiter les ressources et de maintenir les emplois dans les domaines précités et/ou en favoriser la création.

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- Soutien aux investissements visant la préservation et la restauration de sites et

d'installations ;

- Soutien aux investissements visant à l'émergence et au développement de projets structurants à l'échelle du territoire ;
- Accompagnement et conseil à la reprise/création de structures visant l'exploitation des potentiels économiques, le maintien et la création d'emplois dans les domaines précités ;
- Actions de communication (notamment digitales) s'inscrivant dans la stratégie touristique régionale visant à valoriser les filières signature du tourisme régional.

Soutien aux projets contribuant à la structuration de filières et d'actions collectives dans le domaine culturel et touristique

Les objectifs attendus dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- Favoriser l'émergence d'actions collectives, de partenariats ainsi que de synergies de projet dans les domaines ciblés ;
- Favoriser des actions collectives visant à accroître la viabilité économique des structures et à en améliorer l'exploitation des potentiels économiques en les orientant vers un meilleur positionnement stratégique et promotionnel en lien avec leurs filières et territoires.

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- Aide à la structuration de l'offre touristique et culturelle et de leurs filières ;
- Actions collectives d'animation des filières culturelles et touristiques ;
- Accompagnement des structures agissant dans les domaines ciblées (diagnostic et stratégie de préservation, de restauration ou de création, études de viabilité économique, stratégie d'exploitation, stratégie de promotion...).

Soutenir les initiatives d'innovation sociale

Ce dispositif est destiné à créer de nouvelles dynamiques, à ouvrir de nouveaux champs de développement dans les secteurs de la culture et du tourisme ainsi qu'à développer de nouvelles pratiques innovantes pour répondre à des besoins sociaux actuels.

Dans le cadre des actions qui seront mises en œuvre, les priorités suivantes doivent être ciblées : la sensibilisation aux opportunités en termes d'emploi et d'activité, favoriser l'entrepreneuriat social, mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale.

Conformément à la définition de l'innovation sociale, seront éligibles les projets qui peuvent cumulativement :

- reposer sur un collectif d'acteurs ;
- répondre à des problématiques territoriales non ou mal résolues ;
- proposer, à court terme, un potentiel d'activité/service(s) nouveau(x) et structurant(s) ;
- développer des partenariats locaux dans une logique collaborative, proposer une gouvernance locale et participative ;
- présenter un caractère réaliste tant dans le montage technique que financier (cofinancements publics et/ou privés consolidés).

Les projets suivants pourront notamment être financés (liste non limitative) :

- « Fabriques à projets d'utilité sociale », permettant de favoriser le passage de l'idée au projet.

Principaux groupes cibles :

- Personnes publiques,
- PME et leurs groupements,
- Associations et fondations,
- Etc...

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
C	4.5	FEDER	Transition	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien			
C	4.5	FEDER	Transition	RCO77	Nombre de sites touristiques et culturels soutenus			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
C	4.5	FEDER	Transition	RCRO01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien						
C	4.5	FEDER	Transition	RCR077	Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien						

C3 : Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi

C3 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

Objectif spécifique 4.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

En 2018 La région Grand Est présentait un taux de jeunes en rupture institutionnelle de 9,5% contre 8,9% au niveau national, pour un total de plus 15 000 jeunes, dont plus de 10 000 jeunes en décrochage scolaire selon les 3 Académies du territoire.

10,6 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (contre 10,1 pour l'Union européenne) en 2019. Parmi les jeunes de 15 à 29 ans ayant quitté l'enseignement secondaire, 20 % ne sont ni en études, ni en emploi dans le Grand Est, soit 200 000 jeunes non insérés. La non-insertion des jeunes est souvent associée à la pauvreté. Les anciens territoires industriels comptent ainsi 30 % de jeunes non insérés.

Le taux de chômage des jeunes demeure élevé au regard des autres classes d'âge puisque 19,5% des jeunes de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2018 (contre 8,4% toutes classes d'âge confondues). Par ailleurs, la situation des jeunes face au chômage n'est pas homogène selon les départements. 6 Départements se situent au-dessus de la moyenne nationale (métropole) dont certains avec des taux de chômage très élevés (Ardennes, Aube et Vosges).

Par ailleurs, la crise sanitaire et économique actuelle a un impact significatif sur la situation des jeunes : démotivation et difficultés psychologiques suite à la période de confinement, CDD/interim non renouvelés voire CDI rompus en raison des difficultés économiques des entreprises. ...Dans ce contexte, deux risques principaux sont identifiés dans le suivi des jeunes : la perte ou le relâchement du lien avec les jeunes accompagnés et les difficultés accrues de repérage des jeunes qui auraient besoin d'entrer dans un parcours.

Il s'agit ici d'améliorer l'accès à l'emploi de tous les jeunes avec une attention particulière pour les jeunes les plus en difficulté. L'atteinte de cet objectif passera par la lutte contre toute forme de décrochage, la mise en place d'actions d'accompagnement et de formations spécifiques visant à développer les compétences des jeunes, y compris dans le cadre de parcours de mobilité et, de manière transverse, le renforcement des partenariats entre les acteurs institutionnels (Académie, Université, Pole Emploi, les CCAS, les Missions Locales et les Régions qui sont en charge du développement des PSAD, les acteurs du SPRO,...).

Objectif: Accroître l'accessibilité des jeunes à l'emploi.

Résultat attendu: Augmentation du nombre de jeunes en capacité d'accéder à l'emploi.

Types d'actions :

A. Actions visant à lutter contre toutes les formes de décrochage, pouvant comprendre tout ou partie des actions ci dessous :

- Actions de repérage et de mobilisation des jeunes en rupture institutionnelle et soutien à l'animation régionale et territoriale en faveur du rattachement dans le cadre, notamment, des instances de gouvernance et des instances opérationnelles de suivi, d'appui et d'accompagnement de ces publics, notamment les Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD);

Ligne de partage avec le FEDER à déterminer

- Appui à la création de services complémentaires, innovants et territorialisés, visant au suivi et à l'accompagnement des jeunes en rupture institutionnelle, comme par exemple l'usage d'applications, d'outils numériques, ou d'intelligence artificielle,...

- Actions de "rattachement" pour des publics en risque de rupture institutionnelle ou en situation de rupture et des publics confrontés à des difficultés qui se cumulent (jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, jeunes sous main de justice, services civiques, jeunes des quartiers prioritaires...);

- Actions de prévention du décrochage universitaire à destination des étudiants en risque de rupture ou en situation de rupture, mise en place d'actions d'accompagnement renforcé des publics en lien avec le monde économique,...

- Actions de maintien dans une formation du soin pour des jeunes décrocheurs de première année de médecin vers la formation d'infirmier ou pour des jeunes décrocheurs de la formation d'infirmier vers la formation d'aide-soignant ;

- Mise en réseau des acteurs de la lutte contre toutes les formes de décrochages, notamment dans une approche étude-action, prospectives. Il s'agit ici de positionner le Grand Est comme territoire expérimental à travers le développement de solutions innovantes, inspirées d'autres pays, ou autres régions de France et d'Europe, en impliquant les publics eux-mêmes et dans une perspective d'essaimage à long terme.

lignes de partage Etat/Région sur le volet lutte contre le décrochage en cours d'étude.

B. Actions visant à renforcer les compétences des jeunes, via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi, telles que:

- Actions de repérage des jeunes éloignés de l'emploi en vue notamment de leur intégration ultérieure à une action d'accompagnement et/ou de formation ;

- Actions de remédiation, d'accompagnement, de remobilisation et d'appui à la construction d'un projet professionnel ;

- Actions de formation axées sur la maîtrise des compétences clés, y compris les compétences numériques, et sur l'acquisition de compétences professionnelles, qu'elles soient techniques ou liées aux savoir-être (soft skills).

- Actions de formation visant à former les jeunes dans des secteurs porteurs, tels que les métiers du numérique, les métiers liés aux filières vertes, etc ;

- Actions de remobilisation par la pratique et la mise en situation professionnelle. Ces actions pourront, ou non, être liées à une action de formation via une alternance entre théorie et formation

en situation de travail ainsi que la mise en relation avec les employeurs, notamment dans le cadre d'immersion ou de stage;

- Actions facilitant l'accès à la formation pour tous les jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à l'éloignement géographique des lieux de formation et rencontrent des freins (psychologiques, financiers ou familiaux) à la mobilité : développement de la formation à distance, accompagnement et création d'un cadre propice à leur réussite ;
- Actions visant à développer les compétences professionnelles et anticiper la reconversion professionnelle des jeunes ayant dû interrompre leurs études de manière précoce. Il s'agira notamment d'accompagner les jeunes sportifs de haut niveau vers la formation et la qualification;
- Expérimentations visant à développer des approches innovantes ou nouvelles sur le territoire dans le cadre d'actions répondant aux besoins des jeunes, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi (lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, acquisition de savoir-être, etc.);

C. Action visant à soutenir les expériences de mobilité à visée professionnelle des jeunes, notamment:

- Actions visant à repérer et à procurer un accompagnement personnalisé aux jeunes avec le moins d'opportunités vers une expérience de mobilité internationale/européenne ;
- Actions visant à permettre une meilleure valorisation et capitalisation de l'expérience de mobilité dans le parcours vers l'emploi ;
- Actions visant à mieux structurer les parcours d'accompagnement vers la mobilité des jeunes.

Principaux groupes cibles :

Public :

Jeunes actifs et inactifs âgés de 15 à 29 ans. Une attention particulière sera portée aux jeunes en rupture institutionnelle ainsi qu'aux jeunes faisant face à des difficultés telles que: exclusion sociale, situation de handicap, chômage de longue durée, problématiques d'addiction, difficultés d'apprentissage, faible niveau scolaire, illettrisme, illectronisme, problématiques de logement, freins à la mobilité, parentalité précoce, etc ...

Porteurs de projet :

Région, universités, Missions locales, Membres du Service Public Régional de l'Orientation, Structures associatives d'accompagnement des publics, Organismes de formation,...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	4.1	FSE+	En transition	A1	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	participants		
1	4.1	FSE+	En transition	A3	Personnes inactives	participants		
1	4.1	FSE+	En transition	A5	Moins de 30 ans	participants		

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
1	4.1	FSE+	En transition	C1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Participants					
1	4.1	FSE+	En transition	C2	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Participants					
1	4.1	FSE+	En transition	C4	Participants exerçant un emploi, y compris	Participants					

					<i>à titre indépendant, au terme de leur participation</i>						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

V1 PROJET

C4 : Economie sociale et solidaire

C4 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

Objectif spécifique 4.1

L'intégration de la thématique création/reprise/transmission d'entreprise est en cours d'étude et pourra être intégrée à cette priorité ultérieurement

Résultats escomptés et logique d'intervention :

L'expérience en Grand Est de ces dernières années met en avant une stratégie d'intervention qui vise au renforcement et à la structuration des collaborations et des dispositifs qui contribuent à la mise en place d'une économie sociale plus solidaire. Il s'agit de promouvoir l'ESS sous toutes ses formes. Cet objectif passe par le soutien aux activités des têtes de réseaux régionales dans la promotion et l'accompagnement des porteurs de projets ainsi qu' à la création d'entreprise et à la pérennisation des emplois créés.

Il s'agit de:

-créer et pérenniser des emplois : en consolidant les modèles économiques, les emplois effectifs et à venir, tout en professionnalisant les bénévoles et les salariés de l'entreprise pour créer des emplois de qualité, non délocalisables. Un des objectifs est également d'accroître le taux de pérennité des structures.

-expérimenter : Il s'agit de rendre possible l'expérimentation, et donc le droit à l'échec en soutenant l'émergence de nouvelles activités, services, méthodes ou produits

Types d'actions :

A. Actions visant à soutenir les têtes de réseaux régionales et les acteurs clés du territoire, notamment au niveau des activités de structuration du réseau en milieu urbain et rural, et la promotion de l'ESS (CRESS, Unions régionales, fédérations, coopératives, collectivités etc.):

Ces acteurs clés permettront de canaliser les initiatives du terrain et d'accompagner les projets et les dynamiques locales, notamment dans les territoires ruraux (à travers un accompagnement personnalisé ou collectif selon les besoins, recherche de financement, appui au montage de dossiers, etc...).

B. Actions visant au soutien à l'émergence et le développement de microprojets et autres projets sociaux et solidaires répondant notamment à de nouveaux besoins, à des besoins mal couverts, à d'autres initiatives locales et /ou citoyennes, permettant le cas échéant l'expérimentation.

Il s'agira de financer la mise en oeuvre d'actions, idéalement innovantes, à leur stade initial mais également de conforter des projets afin d'en pérenniser l'activité par un soutien à :

- l'émergence de projets dont les microprojets associatifs (avec une approche thématique : économie circulaire, développement durable, l'inclusion et l'innovation sociale, santé, participation des femmes au marché du travail...);
- l'entrepreneuriat social, qui s'engage dans l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale ;

L'Autorité de gestion pourra avoir recours à des organismes intermédiaires pour gérer le dispositif micro-projets.

C. Soutien des actions d'accompagnement et d'essaimage des démarches collectives novatrice en faveur de l'économie sociale et solidaire, dont la mutualisation, la coopération ou le partenariat de service.

Principaux groupes cibles :

- **Public cible** : Personnes en recherche d'emploi, salariés précaires du secteur de l'ESS, femmes, travailleurs seniors (plus de 45 ans), jeunes en difficulté, personnes en situation de handicap, personnes issues de l'immigration, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux, résidents de zones urbaines sensibles ou de zones rurales...

- Porteurs de projets (bénéficiaires) :

- Collectivités territoriales
- Toute structure du secteur de l'ESS
- collectivités territoriales et leurs groupements,
- établissements publics de santé, d'enseignement, centres de formation des apprentis, organismes de formation professionnelle,
- PME,
- offices du tourisme,
- chambres consulaires,
- bailleurs sociaux,
- associations
- centres socio-culturels
- groupements d'employeurs associatifs
- ...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Utilisation prévue des instruments financiers : non déterminé à ce stade

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1	FSE+	CO17	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien				
2	1	FSE+	CO15	Participants venant de zones rurales				
3	1	FSE+	CO01	Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée				

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques [200]
----------	---	-------	----------------------	--------	------------------	-----------------	--------------------------------	--------------------	---------------------	--------------------	-----------------

	domaine de soutien (FEAMP)									[200]	
1	1	FSE +		CR04	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						
2		FSE +		Spécifique	A proposer sur l'augmentation de l'activité salariée en prenant en compte le temps de travail ?						

C5 : Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation

C5 : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques

Objectif spécifique 4.4

Résultats escomptés et logique d'intervention :

La Région Grand Est fait face à un niveau de qualification des actifs moins élevé que la moyenne nationale. Si la part des non-diplômés a diminué de 3,3 points depuis 2011 en Grand Est, attestant par là-même d'une élévation du niveau de formation global, la part de diplômés du supérieur reste inférieure à la moyenne nationale (24,8% contre 29,3% en 2016). Par ailleurs, les enjeux en matière de qualification sont fortement exacerbés pour les personnes à la recherche d'un emploi. Ainsi, 53 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national. L'absence de diplôme accroît fortement les difficultés d'insertion sur le marché du travail et réduit les possibilités de trajectoire professionnelle ascendante. Ainsi, le faible niveau de qualification a des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie.

Parallèlement, la Région fait face au défi des mutations de l'économie : la digitalisation et les enjeux de transition environnementale ont des impacts forts sur l'évolution des usages et des modes de consommation. Ils constituent des voies de modernisation pour l'économie régionale et des opportunités de recrutement pour les personnes en recherche d'emploi.

Il s'agit donc ici de renforcer et améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation, afin de sécuriser les parcours professionnels et de permettre une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences de la population. L'atteinte de ce double objectif passera par : l'amélioration de l'information sur les métiers et les formations, notamment grâce au développement d'outils numériques ; le renforcement des compétences des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion ; l'amélioration de la coordination territoriale des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation ; le renouvellement des approches de formation à travers le développement de l'innovation pédagogique et l'ingénierie de formation.

Objectif:

Accroître la connaissance du marché du travail et améliorer le contenu des formations dans une optique d'adéquation entre l'offre et la demande et de sécurisation des parcours professionnels

Résultat attendu:

- Augmentation de l'information disponible sur les métiers et les formations

- Evolution des approches de formation

Types d'actions :

A. Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle

Actions visant à améliorer l'information sur les métiers et les formations, les choix d'orientation, et l'accès aux dispositifs d'évolution professionnelle (comme par exemple la VAE), en lien avec les besoins et les tendances du marché du travail, à travers notamment:

- Le développement et/ou le déploiement d'outils, d'applications, de contenus numériques, de démarches pédagogiques concourant notamment à la personnalisation de gestion de carrière, de parcours professionnel et de compétences (portefeuille de compétences, éditeur de CV, information et évolution des métiers etc.) ainsi qu'à la suggestion de métiers et de formations;
- La mise en réseau de partenaires économiques concourant à intervenir pour présenter les métiers, les gestes professionnels, en présentiel ou en virtuel, avec par exemple le développement d'un réseau d'ambassadeurs métiers;
- La mise en œuvre d'événements régionaux et territoriaux sur la découverte sur les métiers, les formations, l'emploi, l'évolution professionnelle,... selon des modalités adaptées (présentiel, et/ou virtuel);
- Le développement d'outils et de plans de communication et/ou de diffusion d'informations, de publications, etc. sur les métiers, les formations et l'emploi.

B. Professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion

Actions visant une montée en compétences et une amélioration des connaissances des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion, ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves, afin d'être en adéquation avec les spécificités du marché du travail local et national, les secteurs d'activité, les perspectives, l'actualité dans un contexte mouvant aussi bien au niveau de l'environnement global qu'au niveau des publics concernés, par exemple:

- Actions de formation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves;
- Soutien au développement et à l'adaptation du programme annuel de professionnalisation, de formations et d'échanges sur les pratiques des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion en y intégrant de la FOAD, VAE,... mais également des Webinaires, classes virtuelles,...
- Actions visant à structurer et coordonner une mise en réseau régionale des professionnels de la mobilité européenne/internationale

C. Développement et pérennisation de la territorialisation du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

Actions visant à structurer une organisation régionale et territoriale sur l'ensemble des territoires du Grand Est, proposant des programmes, plans d'actions annuels et permanents d'actions en matière d'information sur les métiers, les formations, l'orientation, l'emploi, avec une attention particulière sur les territoires identifiés comme vulnérables (territoires ruraux, quartiers politiques de la ville) ou à enjeux spécifiques (territoires frontaliers), en particulier:

- Soutien à la coordination des acteurs territoriaux de l'orientation et des établissements scolaires (collèges, lycées, établissements post BAC, CFA,...) par la consolidation et l'élargissement des réseaux existants, l'intégration de nouveaux acteurs, la mutualisation des pratiques, etc.;
- Elaboration d'une stratégie de diffusion de l'information, et de communication comme outil pédagogique de sensibilisation (campagne d'affichage, supports multiformes etc.) , une communication adaptable à la spécificité du territoire et facilement mobilisable comme par exemple création de kits d'outils de communication,...

D. Soutien au renouvellement des approches de formation et à l'innovation pédagogique

Actions visant à favoriser le renouvellement des approches de formation à travers le développement de l'innovation pédagogique et l'ingénierie de formation, notamment :

- Ingénierie de formation initiale ou continue afin de créer de nouvelles formations par blocs de compétences du CAP au doctorat dans des filières d'avenir ou créatrices d'emploi (Numérique/Télécommunications, Mobilité/Aéronotique/Transports, Tourisme/Gastronomie, Alimentaire/Agroalimentaire, Création/Design/Audiovisuel, etc ...)
- Développement d'innovations en matière de formation (expérimentation, nouvelles méthodes pédagogiques, pédagogie de l'alternance...), ex : travail à distance, travail tutoré, formation par le jeu...

Principaux groupes cibles :

- Publics cible :

- Les publics scolaires (collégiens, lycéens), les étudiants, les apprentis
- Les familles, les équipes éducatives
- Les professionnels et salariés dans les champs de la formation, de l'insertion, de l'orientation
- Toutes les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, qu'elles soient actives ou non, inscrites en tant que demandeurs d'emploi ou non

Une attention particulière sera portée à l'accès des femmes aux formations/métiers traditionnellement masculins, et inversement.

- Porteurs de projets :

la Région, les membres et partenaires du Service Public Régional de l'Orientation , les lycées, les universités, les écoles de commerce, les campus des métiers et des qualifications, les organismes de formation, les structures d'insertion, les branches, les entreprises, les laboratoires, les associations, etc.

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	4.4	FSE+	En transition		Dispositifs créés ou mis en place dans le domaine de l'information sur les métiers et les formations	Nombre		
3	4.4	FSE+	En transition		Nombre de professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion formés	Nombre		
3	4.4	FSE+	En transition		Démarches entreprises favorisant l'évolution des approches de formation	Nombre		

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]

C6 : Formation tout au long de la vie

C6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Objectif spécifique 4.6

Résultats escomptés et logique d'intervention :

L'élévation du niveau de compétence des actifs et des inactifs constitue un objectif prioritaire de la Région Grand Est en charge de la définition et de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

La population non scolarisée de 15 ans et plus est moins diplômée que la moyenne française métropolitaine : on compte ainsi moins de diplômés du supérieur et plus de titulaires d'un diplôme de niveau V.

Certes, depuis 2011, la part des diplômés du supérieur a augmenté de presque 5 points et celle des non diplômés a diminué, attestant d'une élévation du niveau de formation global, confirmée par l'augmentation de la part des titulaires d'un baccalauréat. Pour autant, la part de titulaires d'un CAP ou d'un BEP reste importante et supérieure de presque 5 points par rapport à la France métropolitaine (respectivement 29,2 % et 24,8 %).

Les enjeux en matière de qualification sont exacerbés pour les personnes à la recherche d'un emploi. La part des demandeurs d'emploi avec un niveau de formation inférieur au bac est supérieure à celui à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de Métropole. 53 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national.

Ces écarts entre le niveau de qualification et les compétences attendues par les employeurs mettent en avant l'enjeu de poursuivre les efforts en faveur de la formation professionnelle. L'absence de diplôme ou le faible niveau de qualification accroissent les difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le faible niveau de qualification a par ailleurs des effets sur la capacité à se former tout au long de la vie. Les employeurs éprouvent en outre plus de difficultés à recruter. Le manque de compétences constitue un frein majeur à l'embauche dans un contexte marqué par une augmentation régulière du taux de vacances d'emploi en France depuis 2016 et des tensions importantes pour certains secteurs d'activité ou métiers.

Les spécificités de la région Grand Est, territoire à la plus forte « intensité frontalière » appellent par ailleurs des réponses spécifiques. La prégnance de l'emploi frontalier nécessite des réponses facilitant l'accès aux opportunités d'emplois transfrontaliers et la prise de poste dans les territoires voisins.

Les effets de la crise sanitaire se font d'ores et déjà ressentir : au deuxième trimestre 2020 le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté (catégorie A, B et C) est de 470 360 personnes contre 451 570 fin 2019. La situation du marché du travail risque d'évoluer encore défavorablement les prochains mois. Les enjeux post-crise sont ainsi encore plus prégnants, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et les plus éloignés de l'emploi.

Objectif :

Amplifier l'investissement en faveur des compétences et contribuer à l'objectif d'élévation du niveau de formation tout en augmentant les chances d'accès à la qualification pour les vulnérables.

Résultats attendus

Une augmentation du niveau de qualification et des compétences des actifs et des inactifs, en particulier des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes très éloignées du marché du travail.

Types d'actions :

A. Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétence des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs

- Actions visant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés transversales y compris les accompagnements et formation actions visant à permettre l'entrée dans un parcours permettant l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle ;
- Actions permettant l'obtention d'une qualification, d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification professionnelle, permettant de répondre notamment aux besoins en compétences des filières stratégiques identifiées dans le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et des filières "vertes" et durables tout en répondant aux aspirations des apprenants ;
- Actions de formation aux métiers d'infirmier et d'aide-soignant qu'il s'agisse de formation initiale et continue y compris les parcours de formation par passerelles pour des personnes déjà titulaires d'un diplôme notamment relevant du sanitaire ou de l'aide à domicile ;
- Actions pour prévenir et agir contre le décrochage de formation et pour favoriser la levée des freins vers l'insertion (mobilité, garde d'enfants, l'hébergement...)
- Action visant à faciliter l'obtention d'une certification reconnue à l'appui de la valorisation de l'expérience y compris les démarches innovantes permettant de conjuguer valorisation de l'expérience et parcours de formation ;
- Actions de formation linguistiques adaptées aux spécificités des bassins de vie et des perspectives d'emploi dans les territoires frontaliers, privilégiant notamment la modularisation, le tutorat, les immersions culturelles et linguistiques, ainsi que les possibilités offertes par le numérique.

B. Actions visant à améliorer les compétences et qualifications des plus vulnérables

- Actions de formation des personnes sous main de justice ;
- Actions de formation à destination notamment des ressortissants de pays tiers, des travailleurs handicapés, etc.... ; et des perspectives d'emploi dans les territoires frontaliers
- Actions de formation pour les personnes en parcours de formation dans les structures d'insertion par l'activité économique ;

Principaux groupes cibles :

- Publics cible :

Les actifs occupés ou la recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle, les inactifs et plus largement toute personne pour laquelle le déficit de qualification professionnelle contraint l'accès ou le retour sur le marché du travail

Une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles tels que les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les personnes sous main de justice, les seniors, les migrants, les jeunes sortants de dispositifs d'accompagnement spécifiques (tels que les Ecoles de la 2ème chance) et souhaitant poursuivre leur formation...

Territoires spécifiques ciblés : non

Actions interrégionales et transnationales : La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée

Utilisation prévue des instruments financiers : non

Indicateurs :

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance ») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	OS4.6	FSE+		CO01	Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			
2	OS4.6	FSE+		CO05	Moins de 30 ans			
3	OS4.6	FSE+		CO04	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants			

Tableau 3: Indicateurs de résultat								

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
1	OS4.6	FSE+		CR4	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						
2	OS4.6	FSE+		CR3	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation						



Enjeu D

D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins

D1

D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Objectif spécifique 5.1

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Si le territoire du Grand Est est marqué par la présence de grands pôles métropolitains, caractérisés par une importante dynamique économique, la région présente un territoire sur lequel les disparités économiques et sociales subsistent. Ainsi, si les défaillances sont présentes dans des structures urbaines à plus faible densité de population (centres bourg), elles le sont également au sein même de ces grands espaces urbains.

Ainsi, compte tenu du diagnostic territorial et des enjeux majeurs présents et à venir, l'objectif de cet objectif spécifique est de réduire les disparités territoriales, tant en termes de qualité de vie, que d'accès à des services de proximité.

Les actions mises en place concerneront tant les grandes zones urbaines de la Région que les centralités à plus faible densité de population.

Pour ce faire, les actions visant à la requalification et à la revitalisation urbaine, en vue d'une amélioration du cadre de vie des habitants, seront soutenues. Elles permettront ainsi de résorber les disparités territoriales dans les zones urbaines.

D'autre part, les projets visant au financement de construction, réhabilitation ou extension de services de proximité seront également soutenues. Ces actions renforceront l'accessibilité aux services de base, ce qui aura pour conséquence de renforcer l'attractivité des territoires concernés.

Pour ce faire, des Investissements Territoriaux Intégrés seront mis en place pour les 5 métropoles et grandes agglomérations du territoire régional. Parallèlement, un appel à projet lié aux financements des infrastructures de proximité sera lancé à destination des centralités urbaines du Grand Est.

Des résultats sont attendus en termes :

- D'augmentation de la surface urbaine réhabilitée,
- D'augmentation du nombre de services rendus accessibles.

Types d'actions :

Dans le cadre du présent objectif spécifique, sont éligibles les typologies d'actions ventilées sous les deux dispositifs suivants :

Soutien à la requalification et à la revitalisation urbaine pour améliorer le cadre de vie

Ce dispositif a pour objectif de résorber les disparités territoriales via l'aménagement et la réhabilitation d'espaces publics structurants dans les territoires en besoin. Les espaces publics dits

« structurants » se caractérisent par leur impact direct dans le cadre de vie des habitants. Ils constituent ainsi des aménagements essentiels au « bien-vivre » de la population.

Ainsi, les requalifications et revitalisations ciblées devront justifier d'un réel impact sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et permettre ainsi de renforcer l'attractivité de ces territoires urbains. La régénération urbaine pourra notamment être mise en œuvre via une reconfiguration de ces espaces, une amélioration de leur accessibilité, une végétalisation ou encore par l'acquisition de mobilier urbain qualitatif.

Les espaces ciblés par le présent dispositif sont les suivants:

- places, jardins, parcs, espaces de convivialité (liste non limitative).

Financement d'équipements et d'infrastructures de proximité desservant les populations

Ce dispositif a pour objectif de pallier les carences de services de proximité dans les zones urbaines défavorisées ou pouvant profiter aux habitants de ces zones via la construction, l'extension ou la réhabilitation d'infrastructures de proximité. Sont entendus comme infrastructures de proximité les établissements accueillant des services locaux mis à disposition de la population.

Le développement de ces infrastructures vise ainsi à contribuer à la réintroduction du lien social, à renforcer l'attractivité du territoire et de ce fait, à désenclaver les zones urbaines défavorisées.

La liste des domaines ciblés sera déterminée en fonctions des priorités régionales et des besoins des territoires urbains sélectionnés.

En fonction des stratégies territoriales retenues pour les autorités urbaines, un lien avec les autres objectifs stratégiques et objectifs spécifiques du programme pourra être effectué.

Principaux groupes cibles :

- Personnes publiques,
- PME et leurs groupements,
- Associations et fondations,
- Etc...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux :

Deux types de mise en œuvre sont proposés :

Des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) :

Cet objectif stratégique visant le développement territorial intégré des zones urbaines, seules les agglomérations intégrant une commune de plus de 100 000 habitants pourront y émerger.

Les territoires éligibles seront sélectionnés via un appel à manifestation d'intérêt ou tout autre appel à projets mis en place par l'autorité de gestion. Afin d'assurer une continuité dans les programmes d'actions préalablement mis en place par les territoires dans le domaine du développement urbain, les candidatures devront s'appuyer sur une stratégie urbaine intégrée préexistante.

Sur la base des stratégies de chacun des territoires sélectionnés, des enveloppes prédéterminées seront accordées à chaque autorité urbaine, garantissant ainsi un réel effet levier du FEDER.

Dans le cadre du présent objectif spécifique, une gestion en subvention globale des enveloppes accordées est une possibilité, sous réserve de la capacité des autorités urbaines à assurer cette gestion dans le respect de la réglementation nationale et européenne.

Outre l'inscription des typologies d'actions présentées dans cet objectif spécifique, chaque ITI pourra recourir à d'autres objectifs spécifiques en fonction de sa stratégie qui fera l'objet d'une validation par l'Autorité de gestion.

Des appels à projets régionaux :

Dans le cadre d'une stratégie régionale intégrée couvrant l'ensemble du territoire régional et visant les centralités urbaines du Grand Est, des appels à projets « infrastructures de proximité » seront lancés. Le partenariat local sera associé à la procédure de sélection.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Tableau : Indicateurs de réalisation

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
D	5.1	FEDER	Transition		Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine			
D	5.1	FEDER	Transition		Infrastructures de proximité construites ou rénovés			

Tableau : Indicateurs de résultat

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]

D2

D2 : Soutenir le développement du Massif des Vosges

Objectif spécifique 5.2

Résultats escomptés et logique d'intervention :

Le diagnostic de territoire met en évidence la spécificité du massif des Vosges, tant par la géologie, le relief, le climat, les milieux naturels et la biodiversité que par l'architecture, qui représentent un potentiel de développement socio-économique et d'innovation et sont valorisés par des activités traditionnelles de production de biens et de services : tourisme, artisanat, agriculture, industrie, travail du bois. Ce territoire interrégional qui forment un trait d'union entre cinq départements du Grand Est et un de Bourgogne Franche-Comté reste un des massif français les plus habités, mais connaît néanmoins un solde migratoire négatif et un vieillissement accéléré de sa population. De même, la décroissance du nombre d'emplois amène à des déplacements quotidiens de ses habitants pour aller travailler dans les centres urbains. Cette zone reste, par ailleurs, très sensible aux changements climatiques qui ont une incidence directe tant sur le patrimoine naturel que sur les activités humaines (tourisme notamment).

Au regard de ce diagnostic et des enjeux majeurs présents et à venir, les objectifs de la priorité en mobilisant cet objectif spécifique sont de conforter et d'adapter l'activité économique du Massif dans une optique de plus long terme de maintien de la population et de l'activité sur le territoire du Massif des Vosges.

Il conviendra de concentrer les efforts sur les atouts du Massif. La valorisation de son industrie et de son artisanat passera par une structuration accrue des filières permettant leur adaptation aux marchés et leur dynamisation mais également par la mise en valeur du patrimoine industriel et artisanal spécifique du Massif.

Les TPE et PME seront encouragées et accompagnées à développer de nouveaux services nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur développement, s'adaptant ainsi aux besoins de la clientèle pour assurer leur croissance et leur pérennité.

La nécessité de répondre aux besoins spécifiques des métiers du Massif passera également par l'accompagnement sur des sujets tels que la saisonnalité et la pluriactivité.

Les acteurs du tourisme seront accompagnés et appuyés pour développer et créer des structures répondant aux attentes des publics cibles (sportifs, familles...) et renforçant leur attractivité. Ainsi, les hébergements et sites de visites devront d'avantage s'engager vers le e-tourisme, l'éco-tourisme, le tourisme 4 saisons et la montée en gamme des prestations.

Les acteurs majeurs du Massif, promoteurs de la convention interrégionale du massif des Vosges, seront accompagnés dans la mise en œuvre de celui-ci, notamment pour les actions de suivi, d'animation et de valorisation du Massif et de son identité propre. Ces actions étant nécessaires au développement de l'activité du Massif dans un objectif de cohérence et de vision à long terme.

De cette priorité, sont attendus des résultats directs en termes :

- D'augmentation des emplois dans les différents domaines qui seront soutenus,
- D'augmentation du nombre de visiteurs sur les sites à vocation culturelle et touristique qui seront soutenus.

Types d'actions :

Offrir une plus forte notoriété et valeur ajoutée aux productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif ainsi qu'à son offre touristique :

- Réalisation d'études de faisabilité, de clientèles et de marchés, de *benchmarking* ;
- Création et animation d'outils de veille et de prospective ;
- Campagnes de communication ou de promotion collective permettant d'accroître la notoriété des filières spécifiques du massif des Vosges, dont la stratégie touristique de la destination Massif des Vosges ;
- Création et commercialisation de produits et services packagés en lien avec des approches ou stratégies collectives.

Inciter à la mise en réseau des entreprises des filières spécifiques du massif en favorisant des projets communs mobilisateurs :

- Réalisation et animation de démarches d'information, d'échanges et de collaboration entre acteurs d'une même filière spécifique ou de filières complémentaires.

Répondre aux besoins particuliers des métiers spécifiques de la montagne et du Massif (saisonnalité, pluriactivité, métiers du sport et des loisirs, du tourisme, de la valorisation économique et culturelle des patrimoines, de l'artisanat...) afin d'adapter, d'accroître et de rentabiliser leurs activités et d'améliorer leur attractivité (formations, marketing innovant, investissements spécifiques...).

Mettre en place et développer les services (dont numériques) répondant aux besoins des TPE et PME, des chefs d'entreprises, de leurs salariés ou de leurs clients, notamment par le biais de projets mutualisés, notamment dans une logique de vallée ou de bassin de clientèle (plate-forme de co-working, maisons de services aux saisonniers...).

Améliorer et diversifier les équipements spécifiques des filières du Massif notamment artisanales et touristiques :

- Etudes préalables et investissements productifs des entreprises des filières spécifiques du massif des Vosges à potentiel de développement, notamment dans le cadre d'approches collectives ;
- Etudes préalables, aide au démarrage et investissements dans des outils de production mutualisés (petites unités collectives de première transformation permettant de développer les liens entre production, transformation, clientèles et acteurs du territoire).

Améliorer la qualité d'accueil et de service offerts par les hébergements touristiques et sites accueillant des activités touristiques :

Hébergements :

- Les investissements viseront à augmenter la capacité et/ou la qualité d'hébergement sur le Massif au regard notamment des cinq filières déterminées dans le cadre de la stratégie touristique (écotourisme, sports d'hiver, activités de pleine nature et itinérance (« SHAPNI ») et tourisme de découverte) ;
- L'hôtellerie de plein-air est également concernée. Ainsi, les investissements pourront porter sur la diversification, la montée en gamme et l'amélioration de la qualité environnementale de l'offre d'hébergement, les bâtiments d'accueil, l'installation de matériels complémentaires.

Les investissements pourront porter sur la rénovation, l'extension ou la création d'hébergements touristiques.

Sites accueillant des activités touristiques :

Il convient de concentrer les efforts sur les sites touristiques les plus structurants, et en lien avec les filières qualifiant l'identité du Massif :

- Les investissements de qualification des stations de montagne, dans un esprit de tourisme quatre saisons, d'adaptation aux exigences de la clientèle, d'accueil de la clientèle familiale ;
- Les investissements pour une offre touristique et activités de nature en lien avec la valorisation du patrimoine ;
- Les investissements portant sur la rénovation et la renaturation de friches ;
- Les investissements de requalification des grands sites de visite du Massif ;
- Les investissements permettant le renforcement du tourisme de découverte industrielle (verre et cristal, tissage, art de la table...).

Principaux groupes cibles :

- PME,
- Groupements et association d'entreprises, groupements de producteurs
- coopératives,
- exploitants agricoles non éligibles au FEADER,
- artisans,
- organismes consulaires,
- organisations et syndicats professionnels,
- associations de développement et d'accompagnement,
- plates-formes d'initiatives locales,
- opérateurs du tourisme immatriculés auprès d'Atout France (offices de tourisme,...),
- collectivités, leurs établissements publics et les Sociétés d'Economie Mixte,
- associations.

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux :

L'espace interrégional du Massif des Vosges, du fait de sa spécificité, dispose d'une gouvernance qui lui est propre. Celle-ci est composée de représentants de l'Etat, des Présidents de Régions et des Présidents de Départements. Ceux-ci sont réunis au sein d'une instance de décision, le Comité interrégional de pilotage et de programmation (CIPP). Le CIPP a pour attributions :

- De programmer des demandes de subvention au titre de la convention interrégionale du massif des Vosges ;
- De décider du lancement d'appels à projets et d'en valider les cahiers de charges ;
- De demander à faire réaliser des études relatives à certains projets soutenus ou au fonctionnement de la convention interrégionale du massif des Vosges ou sur tout autre sujet qui lui semblera nécessaire d'être traité pour assurer le bon fonctionnement de la politique mise en œuvre ;
- De suivre les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique Massif des Vosges.

Afin d'assurer une parfaite cohérence entre la convention interrégionale du massif des Vosges et les actions financées au titre de cet objectif spécifique, le CIPP sera consulté pour avis pour les projets proposés à un financement au titre du FEDER selon 2 modalités possibles :

- Présentation des projets et de la proposition de financement au titre du FEDER lors du CIPP ;
- Présentation des projets et de la proposition de financement au titre du FEDER aux membres du CIPP (où toute(s) personne(s) déléguée(s) par ces membres) par voie électronique. Les projets seront ensuite présentés pour information lors du CIPP.

La programmation en Comité régional de programmation intervenant suite à l'avis rendu par le CIPP et avis final de l'autorité de gestion.

Actions interrégionales et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Utilisation prévue des instruments financiers :

Par ailleurs, cet objectif spécifique pourra en partie être mis en œuvre par l'intermédiaire d'instruments financiers. Conformément aux dispositions réglementaires, une évaluation ex ante dédiée en déterminera les modalités de mise en œuvre et de financement.

Indicateurs :

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
D	5.2	FEDER	Transition	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien			
D	5.2	FEDER	Transition	RCO77	Nombre de sites touristiques et culturels soutenus			

Enjeu	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques [200]
D	5.2	FEDER	Transition	RCRO01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien						
D	5.2	FEDER	Transition	RCR077	Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien						